



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

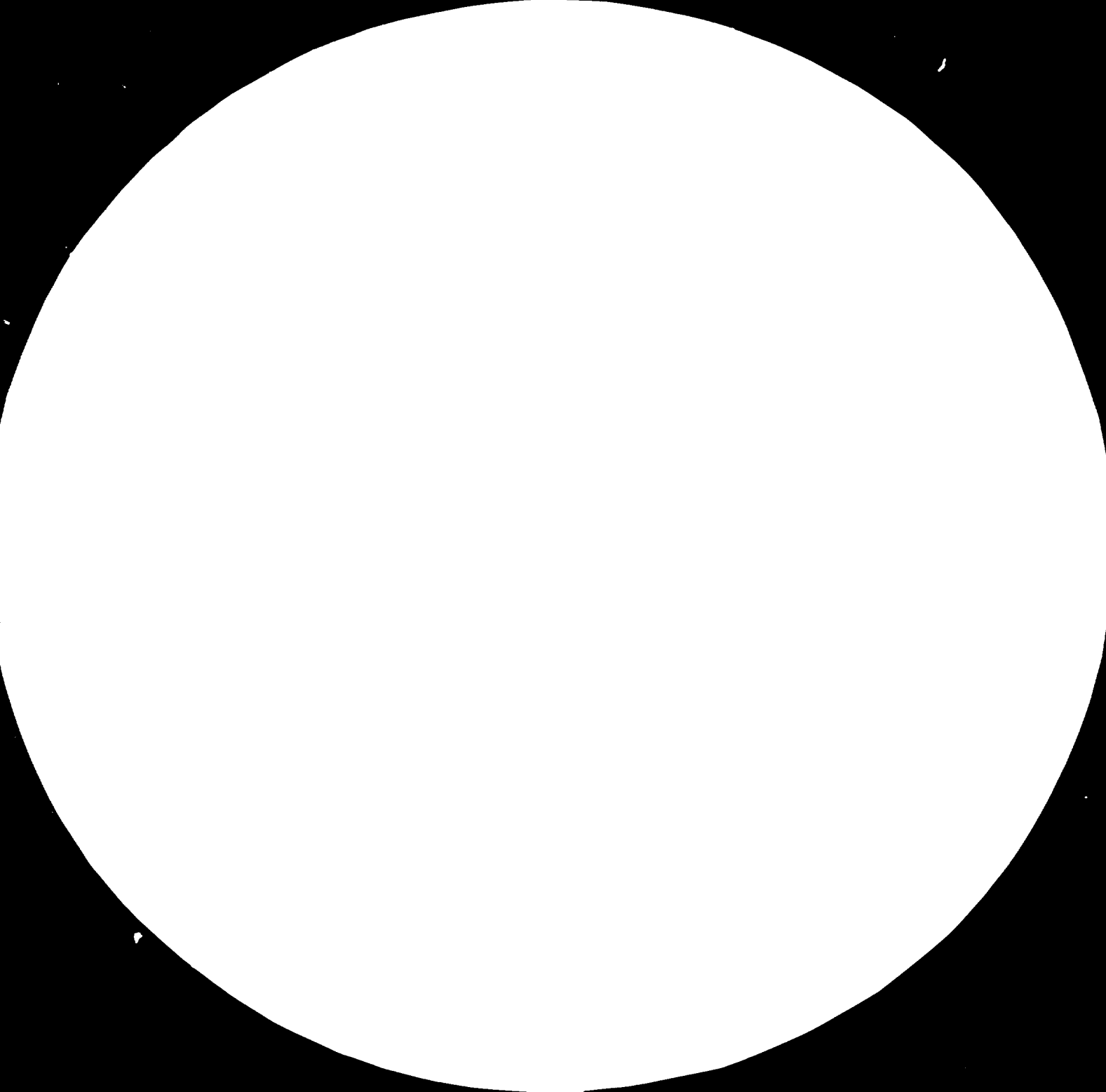
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Resolution test patterns are used to measure the resolving power of an optical system. The patterns consist of groups of five vertical and five horizontal lines, with the number of lines per millimeter (lp/mm) indicated by the number next to the pattern. The patterns are arranged in a grid, with the resolution increasing from top-left to bottom-right.

Distr. RESTREINTE

09995

DP/ID/SER.B/263
23 mai 1980
Français

PLANIFICATION INDUSTRIELLE

SI/ZAI/79/803

ZAIRE

Rapport final

Etabli pour le Gouvernement du Zaïre par
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement

D'après les travaux de M. J. van Leeuwen Blomkamp,
ingénieur en agro-industries

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

8C-40057

Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

L'unité monétaire du Zaïre est le zaïre (Z). Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, la valeur du dollar des Etats-Unis d'Amérique en zaïres était : 1 \$ = 2,05 Z.

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication :

CEPGL	Communauté économique des pays des grands lacs
CGF	Commissariat général au Plan
FED	Fonds européen de développement
ONPV	Office national des produits vivriers
PLZ	Plantation Lever du Zaïre
MIDEMA	Minoterie de Matadi
MINOKA	Minoterie de Kakontwe
CIMMYT	Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé
SOFIDE	Société financière de développement
CSCO	Caisse de stabilisation cotonnière
COPEVI	Coopérative des pêcheries industrielles de Vitsnambi

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CNUDI).

RESUME

Un expert de l'ONUDI, spécialiste en agro-industrie, a réalisé une mission au Zaïre du 14 janvier au 13 avril 1980. Dans le cadre du projet SI/ZAI/79/803, intitulé "Planification industrielle", il a établi de nombreux contacts à Kinshasa et visité les régions du Shaba et du Kivu.

Une étude du secteur agro-alimentaire a été faite en accord avec le Plan de relance économique du Zaïre qui assigne la priorité absolue au développement des produits alimentaires. Pour le secteur agricole, les produits analysés étant essentiellement le maïs, le riz, le manioc et les légumes. En ce qui concerne les industries de transformation de produits agricoles, ce sont les sucreries, les huileries de palmier et de palmiste qui ont retenu l'attention de l'expert. Quant à l'industrie alimentaire, une enquête a été faite auprès des principales entreprises des diverses branches industrielles : minoterie de froment, de maïs, aliments pour bétail, brasserie, égrenage du coton, huileries.

De nouvelles activités ont été identifiées.

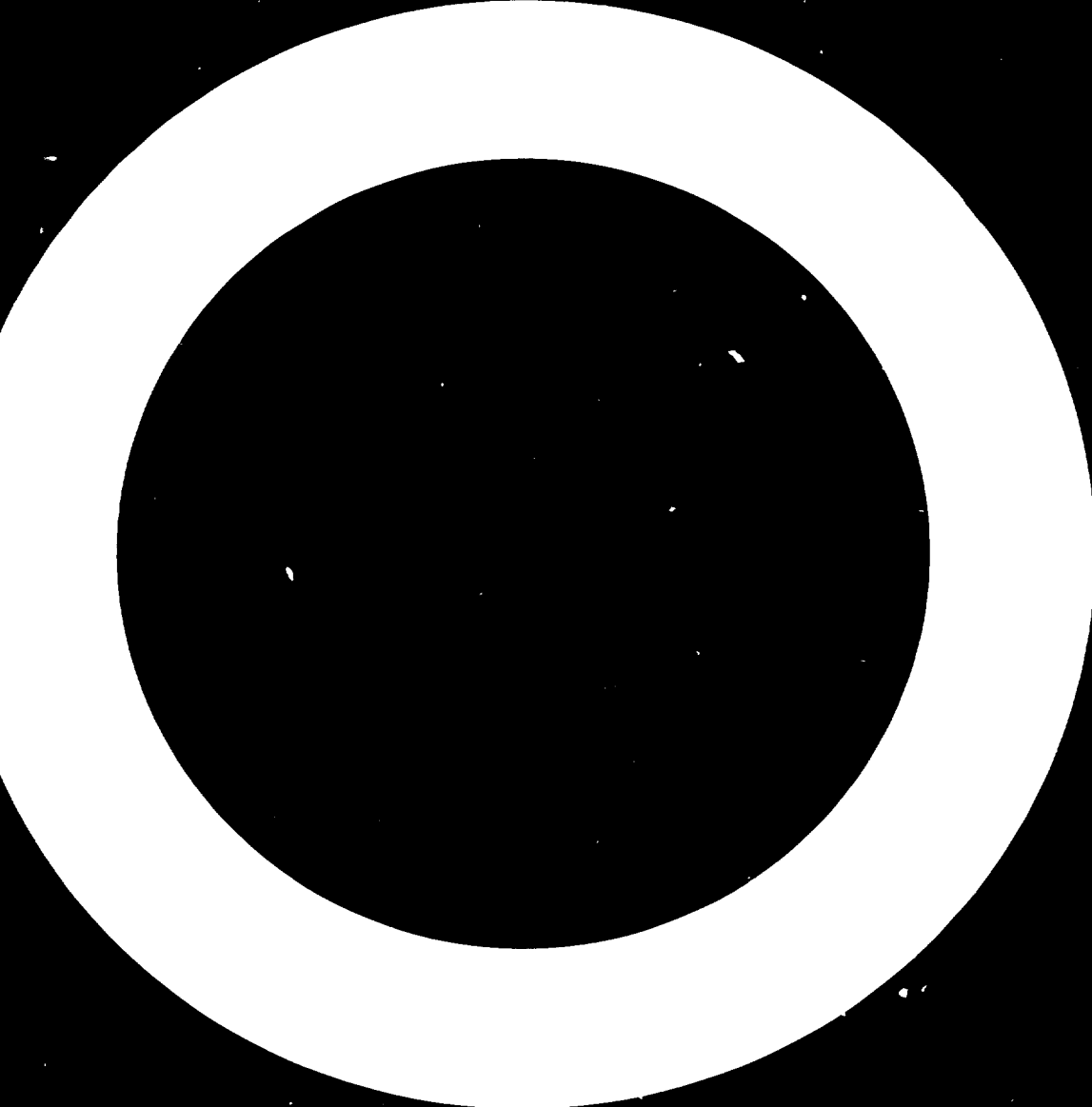


TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	6
RECOMMANDATIONS	7
I. LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE	10
A. Le secteur agricole	10
B. Les industries de transformation de produits agricoles	19
C. L'industrie alimentaire	23
II. IDENTIFICATION DE NOUVELLES ACTIVITES	33
A. Analyse de la situation	33
B. Analyse de différents projets	34
<u>Annexes</u>	
I. Fiches technico-économiques	41
II. Abattoirs visités	44
III. Réseau routier	46
IV. Traitement des cuirs et peaux	48
V. Code des investissements	50
VI. Liste des projets financés par le fonds de pré-investissement	52
VII. Liste des personnalités rencontrées	55
Tableau. Evolution de la production, de la consommation et des exportations d'huile de palme	22
Figure. Illustration du secteur agro-alimentaire	11

INTRODUCTION

Sur la demande du Gouvernement du Zaïre, l'ONUUDI a envoyé en mission au Zaïre un expert en agro-industrie, du 14 janvier au 13 avril 1980, dans le cadre du projet SI/ZAI/79/803, intitulé "Planification industrielle". L'expert durant la mission a visité les régions du Shaba et du Kivu.

Les objectifs de l'étude à réaliser consistaient à : recueillir des données de base sur les ressources agricoles du pays, faire l'inventaire des unités agro-industrielles existantes; déterminer leur efficacité et leurs possibilités d'expansion; identifier les nouveaux projets, et surtout analyser les possibilités d'une meilleure valorisation des ressources locales et des capacités de production existantes dans le secteur agro-alimentaire dont l'importance a été soulignée dans le plan de relance économique 1979-1981, les recommandations découlant des études, des contacts et des observations étant surtout destinées à la préparation d'un futur plan économique.

RECOMMANDATIONS

1. Développement rural intégré

La situation actuelle du Zaïre met en évidence la nécessité d'organiser une réorientation du développement vers le milieu rural où réside 75 % de la population; de freiner l'exode rural ou même d'en inverser le mouvement; d'apporter à la population rurale la possibilité de réaliser son développement économique et social et les moyens d'enrichir la qualité de vie dans l'arrière-pays et de décentraliser la planification agricole vers les régions du pays. Le projet du Commissariat général au Plan de créer des antennes régionales qui constitueront des noyaux d'une planification à ce niveau montre qu'une telle réorientation est déjà en cours.

La priorité assignée à la mise en place d'un tel système pour 1980 est accordée à la région du Kivu qui dispose d'un potentiel agricole et industriel considérable. Le désenclavement de cette région par de nouvelles liaisons routières (route Bukavu-Kisangani) en cours d'exécution ou prévues (Beni-Haut-Zaïre par la route transafricaine) devrait être complété par un plan d'aménagement régional, éventuellement dans le cadre d'un programme qui englobe la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL).

2. Transformation industrielle du manioc

L'approvisionnement de la ville de Kinshasa en un produit de consommation populaire à un prix abordable pour les grandes masses et en quantités suffisantes pendant toutes les saisons de l'année, est gravement compromis par l'action d'un grand nombre de commerçants intermédiaires et l'absence des moyens de stockage adéquats. Le ravitaillement est déficient et les consommateurs sont confrontés avec le problème d'un produit de qualité médiocre à un prix parfois très élevé surtout pendant les saisons des pluies. En conséquence, il est à recommander de créer une unité de fabrication de farine de manioc qui devrait disposer en annexe d'un entrepôt de stockage d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins de la capitale en un produit de bonne qualité qui ne soit pas sujet à la spéculation. Une telle usine pourrait être établie éventuellement dans la région de Bandundu et fonctionnerait sur la base d'une plantation industrielle et des apports en matières premières de la part des populations.

3. Transformation du maïs

L'approvisionnement de la ville de Kinshasa en maïs - autreproduit de consommation populaire - est gravement compromis par un apport déficient qui ne suffit pas à satisfaire les besoins de la ville et qui s'est traduit par une élévation très forte des prix. Les prix de gros ont augmenté d'environ 100 % entre juin 1979 et janvier 1980 (de 600 à 1 200 Z/t). Cette augmentation des prix est surtout causée par l'absence d'un circuit commercial efficace (prolifération d'un grand nombre d'intermédiaires improductifs) et notamment par l'absence d'une minoterie industrielle disposant d'un entrepôt pour le stockage dans des bonnes conditions. Il est à recommander de créer une minoterie de maïs avec un entrepôt en annexe qui produirait la farine de maïs et de gritz pour brasserie afin de répondre aux besoins croissants des consommateurs et des brasseries de ce produit de base.

4. Transformation de la drêche des brasseries

Les quatre brasseries installées à Kinshasa produisent annuellement une quantité de l'ordre de 25 à 30 000 t de drêche humide obtenue comme sous-produit de la fabrication de la bière. Ce produit est actuellement peu ou non utilisé bien qu'il représente un aliment de haute valeur protéinique pour le bétail. La commercialisation de ce produit pose un problème dû à son coût de transport; il s'impose alors une transformation de ce produit par séchage.- ce qui réduit la teneur en eau à environ 20 %. Les projets du secteur privé pour établir une installation de séchage et de conditionnement n'ont pas reçu jusqu'à présent un soutien véritable de la part des autorités.

L'expert recommande que l'étude d'un tel projet soit entreprise de nouveau avec la participation d'un promoteur intéressé du secteur brasserie en vue de créer une usine capable de transformer, de stocker et de commercialiser ce produit dans les meilleures conditions.

5. Transformation du froment

Le Zaïre est devenu, au cours des dernières décennies, tributaire des importations de blé étranger. Si la consommation actuelle n'était pas artificiellement réduite par une limitation des importations due à une pénurie de devises, la consommation de farine de froment serait beaucoup plus élevée et aurait augmenté à un taux alarmant. La production nationale est négligeable et ne sera jamais capable de constituer une source importante d'approvisionnement.

Il faut signaler qu'une grande quantité de froment actuellement importé est canalisée à travers des dotations (PL 480 et don de la CEE) qui permettent la création de fonds de contrepartie sans déboursement de devises. Ce système a un certain nombre d'avantages pour l'économie zaïroise mais il a un grand inconvénient : en effet, la consommation de pain blanc s'étend progressivement et menace, la consommation des produits locaux comme le maïs, le millet, les haricots, etc. Ce qui est pire encore, c'est que le prix d'un kg de farine de froment obtenue à un taux d'extraction industrielle de 75 à 78 % est moins cher que le prix d'un kg de maïs au détail. Cette situation est due à une distorsion des prix du maïs, l'approvisionnement des villes en maïs étant gravement compromis par une série de problèmes. Il ne serait pas dans l'intérêt de l'économie zaïroise de voir augmenter continuellement et progressivement sa dépendance de l'étranger dans ce domaine.

Il s'agirait donc de promouvoir la production locale de produits de substitution et de rendre plus efficaces les circuits de commercialisation internes de ces produits afin de rendre leur prix compétitif avec celui de la farine de froment. Il faudrait également freiner les importations de froment soit par une augmentation du taux d'extraction en minoterie soit par un mélange proportionnel de la farine de froment avec la farine de maïs et de manioc de telle sorte que le mélange n'affecte pas trop le rendement en boulangerie. Une augmentation du taux d'extraction, à par exemple 86 % pour le froment, devrait être envisagée. A ce taux-là, et en se basant sur une importation de froment d'environ 163 000 t (comme en 1979) il serait possible de produire environ 13 000 t de farine supplémentaire (farine semi-intégrale).

Les avantages obtenus compenseraient largement la perte de devises pour la non-exportation des sons de froment. Evidemment le pain obtenu ne sera plus le pain blanc mais sa valeur nutritive sera au moins semblable.

I. LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Sous cette dénomination, ont été rassemblées toutes les activités de production alimentaire, qui comprennent à la fois l'agriculture vivrière, la production de certaines agro-industries et les activités de l'industrie alimentaire, toutes engagées dans la production ou la transformation de produits destinés à la consommation humaine ou animale. Cette définition rejoint les idées de base du Plan de relance économique 1979-1981 qui a assigné une priorité absolue au développement des produits alimentaires : produits vivriers et denrées alimentaires manufacturées.

Ce secteur, assez hétérogène, comprend une partie importante du secteur agricole traditionnel de production vivrière, notamment le maïs, le riz, le manioc et les produits maraîchers; il comprend également la production des produits intermédiaires comme le coton-graine, le paddy, le maïs et la production de certaines agro-industries traitant des produits alimentaires dont le caractère périssable nécessite une transformation immédiate, comme la canne à sucre et le palmier à huile. Finalement, ce secteur comprend les principales branches de l'industrie alimentaire : minoteries de blé et de maïs, rizeries, brasseries, huileries de coton et d'arachides, usines d'égrenage du coton, abattoirs, laiteries et les activités de conservation des produits de la pêche.

Un grand nombre d'activités de transformation industrielle, qui se trouvent en aval de la chaîne et sont surtout orientées vers une utilisation des sous-produits, sont également comprises dans ce secteur : production d'aliments pour bétail, tanneries, transformation de palmistes, etc. La figure ci-après illustre l'enchaînement de ces activités. Dans ce graphique, seuls ont été retenus les produits agricoles, qui feront l'objet d'une analyse détaillée : la production globale et les parties actuellement absorbées par l'industrie alimentaire.

A. Le secteur agricole

Les produits vivriers retenus dans la présente analyse sont le maïs, le riz, le manioc et les légumes. Les chiffres des récoltes sont mal connus, faute de statistiques fiables. Selon les données statistiques publiées

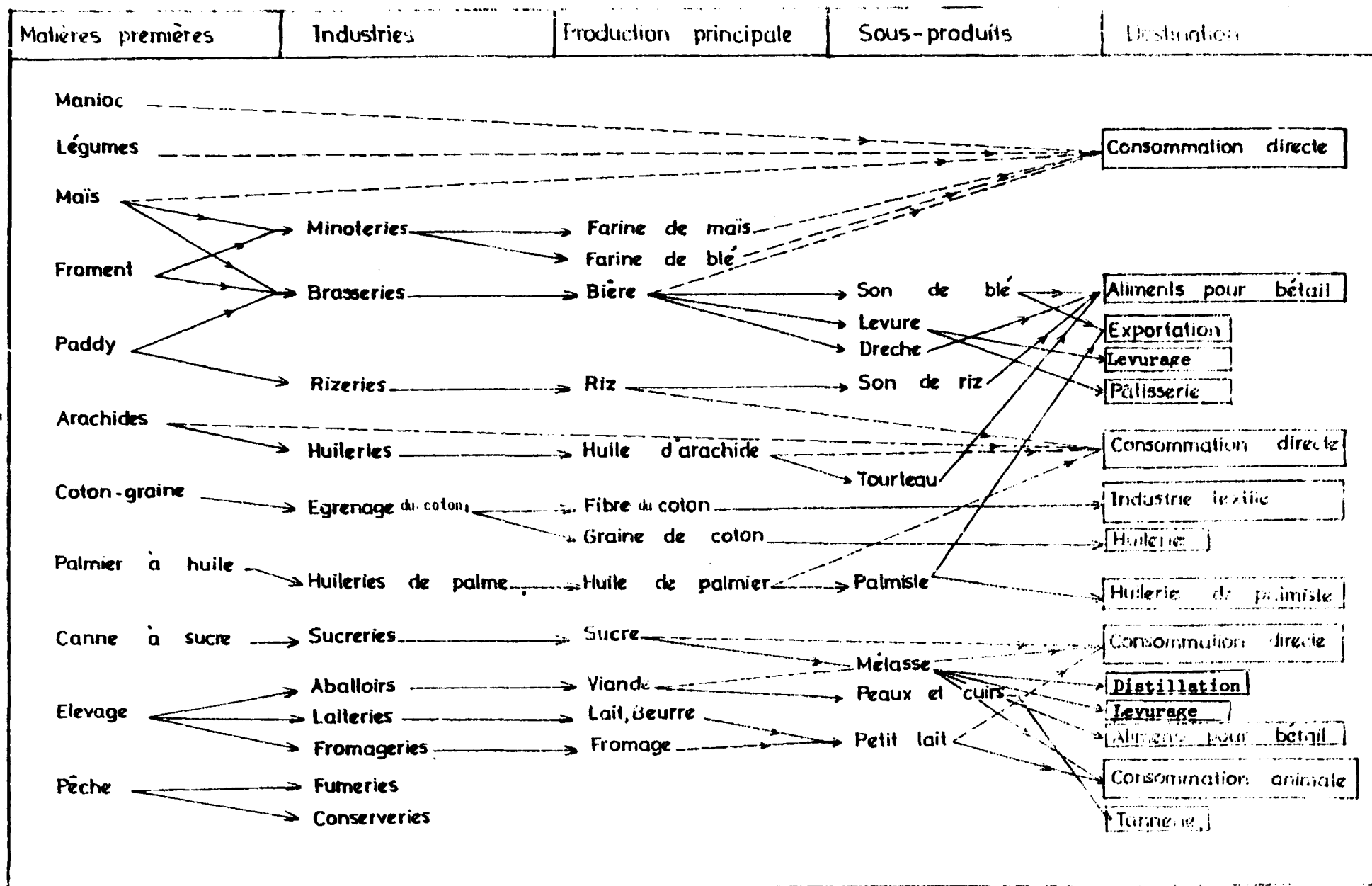


Figure. Illustration du secteur agro-alimentaire

annuellement par le Département de l'agriculture, la production de ces denrées, enregistrée de 1961 à 1978 aurait plus que doublé, celle du paddy aurait même augmenté de 300 %. La valeur de ces données est cependant réduite car elles reflètent la production globale récoltée et non les quantités disponibles pour la consommation humaine. Ces chiffres incluent les pertes après récolte, parfois considérables, et aussi les quantités utilisées comme semences et les aliments pour bétail. Leur valeur comme instrument de travail et de programmation est donc sujette à caution.

En conséquence, les produits vivriers autoconsommés et la partie destinée à la commercialisation ne peuvent être estimés que d'une manière approximative. Toujours est-il que la demande des consommateurs urbains et des industriels reste insatisfaite. Le déficit en maïs et en riz a entraîné des importations massives au cours des dernières années. La pénurie de devises disponibles a fortement limité les importations - ce qui a provoqué une augmentation des prix des produits de consommation courante.

Le déficit en produits vivriers est davantage un problème de transports que de production, celle-ci étant concentrée surtout dans des zones peu accessibles et éloignées, dépourvues de routes. Les circuits commerciaux traditionnels sont peu développés, ils se caractérisent par une absence de moyens de stockage dans des conditions appropriées de conservation. Les produits ne sont collectés dans la plupart des cas que dans les zones de production accessibles, situées le long des routes ou du fleuve. Le manque de moyens de transport et d'approvisionnement en carburant à l'intérieur du pays est un des problèmes qui freinent la commercialisation des produits agricoles. Les prix minima fixés par les autorités pour les différents produits aux producteurs ne constituent souvent pas une motivation suffisante au développement de l'offre des produits. Faute de points de vente où les agriculteurs pourraient s'approvisionner en produits de consommation ou en outillage nécessaire aux travaux, les recettes de la vente restent sans profit. En raison de ces circonstances s'est développé un commerce de troc, la monnaie d'échange étant souvent le textile, la bière et d'autres produits de consommation qui très souvent ne sont pas disponibles dans les zones rurales.

1. Le maïs

Bien que le Zaïre réunisse les conditions écologiques qui lui permettent de produire tout le maïs dont il a besoin, la production de maïs dans le pays est insuffisante. Selon les estimations, la production actuelle serait de

l'ordre de 460 000 t/an. Environ la moitié de cette production est commercialisée pour ravitailler les centres urbains. Pour satisfaire à la demande globale, le pays a été obligé d'importer environ 180 000 t en 1979. Ces importations sont presque exclusivement destinées aux industries alimentaires (minoteries et brasseries).

Pour empêcher que les importations ne s'accroissent de façon continue en fonction de l'évolution démographique des grandes villes et de l'industrialisation, le gouvernement a obligé les entreprises industrielles et autres sociétés commerciales à substituer des produits locaux à leurs importations.

La loi du 7 février 1979 a institué des conventions de développement entre le Conseil exécutif et les entreprises en vue de promouvoir la production de certaines matières premières utilisées par ces mêmes entreprises. Les fonds de relance constitués à cette fin sont financés par la perception d'une taxe qui ne dépasse pas 10 % de la valeur des articles produits et vendus par ces entreprises. Depuis la mise en vigueur de cette loi, les fonds ainsi perçus sont placés à la Banque du Zaïre. Ce compte accusait un crédit de l'ordre de 38 millions de zaires en mars 1980. Bien qu'il soit encore prématuré de juger les mérites de ce programme, il est certain qu'en ce qui concerne le maïs, l'offre s'est sensiblement accrue sur le marché au cours des derniers mois.

Le prix de gros du maïs qui était de 600 Z/t au milieu de 1979 et qui était monté à 1 200 Z/t en décembre 1979, est tombé à 1 000 Z/t en février 1980. Le prix s'est actuellement stabilisé autour de 900 Z/t. Les contrats passés entre les entreprises industrielles ou commerciales et leurs fournisseurs (souvent des entreprises agricoles, missions religieuses, etc.) sont généralement établis pour une durée de cinq ans. La Brasserie BRALIMA a passé une dizaine de contrats qui devraient lui assurer un approvisionnement de 2 500 t/an dans les cinq prochaines années : BRALIMA verse chaque mois un montant d'environ 4 à 500 000 Z au fonds de relance, provenant d'un prélèvement de 0,04 Z sur chaque bouteille de bière vendue.

Dans les contrats que BRALIMA passe avec ses fournisseurs, il est stipulé entre autres que ces derniers s'engagent à accroître les superficies destinées aux cultures de maïs et du riz d'un minimum de 10 % par an. La mise en valeur des terres et les coûts de défrichement sont financés par BRALIMA pendant la première année. Les prêts sont remboursés sur une période de cinq ans par des livraisons en nature, dont le prix est celui en vigueur au moment de la livraison. Ce système présente une série d'avantages :

- L'approvisionnement en matière première est assuré par un nombre limité de producteurs qui, à leur tour, ont un débouché sûr;

- Dorénavant l'approvisionnement se fera sans passer par les intermédiaires;

- Il devrait être possible de susciter l'intérêt de la culture du maïs et d'autres cultures vivrières auprès d'un nombre croissant de groupement d'agriculteurs au fur et à mesure qu'un circuit efficace de commercialisation se développera.

Plusieurs projets sont également destinés à améliorer la production du maïs :

a) Projet "maïs Nord-Shaba"

Ce projet a démarré en octobre 1977 pour une durée de six ans. Il se trouve dans sa première phase (1977-1980) et doit être réorienté à la fin de 1980 pour s'appuyer sur les actions de production et de commercialisation afin de constituer un fonds important permettant son autofinancement après 1983 et l'octroi des crédits agricoles aux paysans. Le projet devrait pouvoir permettre la production de 35 000 t de maïs en 1981; il se base sur la distribution de semences améliorées, l'encadrement technique et culturel et sur la remise en état de 750 km de routes.

b) Projet "Kaniama Kasese" (Shaba)

Initialement prévu pour une culture totalement mécanisée du maïs sur une superficie de 7 000 ha en 1980, la superficie a été ramenée à 3 000 ha seulement, produisant 18 000 t de maïs; cette réduction de la surface cultivée est due aux difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et carburant. Démarré en 1971, le projet devait prendre fin en 1980. Les résultats obtenus sont minimes par rapport aux objectifs fixés et l'impact du projet est trop faible.

c) Projet "Maïs Tshilenge" (Kasaf oriental)

Le projet fonctionne en-dessous de la moyenne à cause de l'absence de renouvellement de l'équipement et des pièces de rechange et de l'approvisionnement irrégulier en carburant. Démarré en 1976, le projet prendra fin en 1981. Selon les objectifs, le projet devrait produire à partir de 1980 : 60 000 t de maïs, 10 000 t de coton, 3 500 t d'arachides et 80 000 t de cossettes de manioc.

d) Projet "Maïs Kisenge" (Shaba)

Ce projet a débuté en 1966 et est arrivé à son terme en 1971. Après le retrait du Fonds européen de développement (FED), le projet a été réorienté vers la culture du maïs, le tabac ne devenant qu'un complément considéré comme culture secondaire. Une seconde phase du projet, entreprise en 1976, prendra fin en 1982. L'objectif est de produire 5 000 t de maïs avant 1980 et 12 000 t à partir de 1980.

e) Projet national "Maïs Kisanga" (Shaba)

Le projet a démarré en 1972, et progresse bien. On a déjà sélectionné au moins sept variétés de maïs amélioré qui sont actuellement introduites dans le Shaba et le Kasaf.

2. Le riz

La production globale de riz paddy est estimée à 370 000 t. La production du riz usiné destinée à la commercialisation serait d'après les estimations de l'Office national des produits vivriers (ONPV) de l'ordre de 137 000 t en 1979. Mais les chiffres des importations ne sont pas connus avec exactitude.

Les zones de production sont situées dans les régions de l'Equateur, de Bandundu, du Haut-Zaïre et du Kivu, qui sont difficilement accessibles; le problème du transport est pratiquement insoluble. L'usinage du riz s'effectue dans des centaines de rizeries dispersées dans les zones de production; leur approvisionnement en paddy est insuffisant et irrégulier par suite du manque de moyens de transport, de l'état défectueux des routes et de la rareté du carburant.

Compte tenu d'une production globale de riz usiné d'environ 140 000 t, la production de son de riz serait de l'ordre de 60 000 t/an. On estime que la plus grande partie de ce son est inutilisée et se perd (il y a très peu d'élevage dans ces zones rizicoles auxquelles on peut vendre le son produit).

Les rizeries sont généralement vétustes; on estime que la moitié au moins est hors de fonctionnement en ce moment par suite du manque de pièces de rechange et de mazout. Grâce à l'organisme de coopération belge, une trentaine d'installations pour rizeries et autant de moulins polyvalents maïs/manioc ont été importés en 1979. Ces installations peuvent traiter environ 250 kg/h de paddy et sont munies d'un moteur à mazout de 14 à 20 CV. Ces équipements

sont cédés sous forme de prêts avec une priorité accordée aux exploitants de rizeries hors de fonctionnement. Or, selon des estimations, les besoins pour des rizeries nouvelles sont cinq fois plus élevés. Il est certain que si ces moulins étaient disponibles sur le marché, bon nombre de commerçants seraient intéressés par leur acquisition. Le coût est estimé à environ 6 000 dollars par unité.

Le "projet national riz", unique projet de développement dans ce domaine, a débuté en 1974. Prévu initialement pour cinq ans, il ne prendra fin qu'au qu'en 1981. L'objectif - très ambitieux - était d'atteindre une production de 250 000 t de riz usiné en 1980 (420 000 t de paddy) en augmentant les superficies cultivées, en améliorant la qualité des semences sélectionnées, en vulgarisant de nouvelles méthodes et en introduisant la riziculture irriguée. Le champ d'action du programme couvrait Sankuru, Maniema, et surtout Bumba qui sont des zones rizicoles de longue tradition; puis Mwazi et Lodja situés au Bas-Zaïre, en Equateur au Kasai oriental et au Kivu. Ce projet auquel le Gouvernement chinois a prêté une assistance technique n'a pas répondu aux espoirs qu'on avait mis en lui. Il n'a trouvé que peu d'écho auprès des populations.

3. Le manioc

Les racines de cette plante arbustive constituent l'alimentation de base de la plupart des populations du Zaïre, excepté au Shaba où l'on consomme davantage de maïs et au Kivu, dont le climat tempéré permet une grande diversification des cultures vivrières. Les feuilles du manioc sont partout très recherchées et remplacent les légumes.

La production globale du pays, estimée par l'ONPV, est de l'ordre de 13 millions de t/an, dont à peu près 4,3 millions de t sont actuellement commercialisées. La transformation des cossettes de manioc en farine, est assurée par de nombreux moulins artisanaux d'une capacité qui varie entre 100 et 800 kg/h. Ces moulins sont souvent polyvalents et servent à traiter le manioc et le maïs.

L'approvisionnement de la ville de Kinshasa en manioc depuis les principaux centres de production du Bas-Zaïre et Bandundu pose un sérieux problème, surtout pendant la saison des pluies (octobre à décembre). Le séchage des cossettes avant la mouture, qui se fait normalement au soleil, se pratique à cette époque au feu de bois et est alors incomplet. L'humidité

de l'air provoque souvent une fermentation secondaire qui risque de dégrader la qualité de la farine. Pendant cette même période, les paysans sont occupés à la préparation des champs pour la campagne suivante, ce qui provoque une baisse de la production et par conséquent une augmentation du prix. Le manque de système d'entreposage et de conservation adéquat rend impossible la constitution de stocks suffisants pour couvrir la période de soudure.

Le "projet national Manioc" est en cours d'exécution depuis 1974 et a été prévu pour une durée de 11 ans. Il a pour but la multiplication des espèces résistantes aux principales maladies du manioc (maladies des cierges) et l'accroissement de la production grâce à un programme de recherche et de formation. Le problème des cochenilles est actuellement le plus préoccupant. L'apparition dans l'est du pays de l'araignée verte, (Monohycellus canajoa) est un danger potentiel contre lequel il faut prendre des mesures; le retard des pluies favorise l'infestation qui provoque des dégâts considérables. Ce projet est cofinancé par IITA/IBADAN et le CE.

4. Les produits maraîchers

Dans le cadre d'un programme de développement des cultures vivrières, le gouvernement a été amené, en 1978, à la création d'un organisme directeur, l'Office national des produits vivriers (ONPV), dont les tâches principales sont axées sur :

- Le développement de la commercialisation, surtout dans les zones qui actuellement sont insuffisamment couvertes par les circuits commerciaux existants. Cela suppose la mise en place d'une infrastructure de stockage et de transformation des produits périssables;

- La distribution des intrants agricoles sous forme de semences sélectionnées, d'engrais et d'outillage élémentaire en vue d'augmenter la production. C'est ainsi que l'ONPV, depuis la campagne agricole 1978/79, a distribué 800 t. de semences : 600 t de maïs, 80 t d'haricots importés au titre du projet FAO/OSRO du Kenya et de la France ainsi qu'une quantité réduite de soya, d'arachide et de riz.

Dans le cadre du programme national d'engrais de la FAO, au cours de l'année 1979, 2 000 t d'engrais exclusivement destinés aux cultures vivrières et maraîchères ont été importées; on prévoit d'importer la même quantité pour l'année en cours.

La pénurie de légumes frais de bonne qualité et leur prix élevé, surtout sur les marchés de Kinshasa, ont amené le gouvernement à mettre sur pied un programme de développement des cultures maraîchères. L'intensification de ces cultures dans le périmètre de Kinshasa est actuellement dans sa seconde phase; initié en 1975, le programme est prévu pour une durée de 10 ans. L'objectif de ce projet, dont les zones de concentration se trouvent près de N'djili et de Mbanzangungu, à 50 km sur la route de Matadi, est de produire 50 000 t de légumes frais et 2 800 t de fruits par an moyennant l'encadrement des maraîchers installés dans ces zones, la vulgarisation, la distribution d'intrants et la commercialisation des produits par le CECOMAF qui est chargé de l'exécution du projet.

Un autre programme maraîcher qui comporte également une composante vivrière est en cours d'exécution à Inkisi (Bas-Zaïre). Ce programme, financé en partie par la Roumanie, prévoit la création de 10 fermes de culture de maïs, deux ranchs de bovins et des cultures maraîchères. Les cultures de soya et de riz sont également prévues.

En vue d'utiliser le potentiel de production maraîchère du Kivu, l'ONPV a, en 1979, organisé un pont aérien entre Goma et Kinshasa avec des avions de cargo de 35 t. Après une courte période d'essais (18 vols) on a dû arrêter ces vols à cause d'un certain nombre de problèmes, à savoir :

- Irrégularité des vols qui souvent n'ont pas coïncidé avec la livraison des légumes à l'aéroport de Goma (sans chambre froide) - ce qui a provoqué de grandes pertes;

- Problème économique : impossibilité de rentabiliser ce trafic par manque de cargo à l'aller^{1/};

- Problèmes de collecte des légumes dans les zones de production, Lubero et Butembo (déficiences de conditionnement) et de son acheminement vers Goma (manque de carburant);

- Problèmes d'infrastructure : manque de chambres froides aussi bien au début de la chaîne qu'à l'aéroport de Kinshasa; absence de chargeurs automatiques à l'aéroport de Goma où tout les chargements des avions se font à la main.

^{1/} Les tarifs aériens Goma/Kinshasa sont de 4 à 9 Z/kg selon AGETRAF/Goma.

Il faut mentionner également les expériences négatives de la coopération belge à Goma (mise au point et organisation des coopératives maraîchères, qui par la suite ont toutes fait faillite). Un projet de réorganisation des coopératives maraîchères du Kivu a été préparé et présenté à la commission mixte belgo-zaïroise en mars 1978. Bien que ce projet ait été approuvé en principe, aucune démarche n'a été entreprise par le Département du développement rural pour son exécution^{2/}.

B. Les industries de transformation de produits agricoles

La transformation de nombreux produits agricoles est effectuée par de grands complexes agro-industriels qui absorbent leur propre production provenant des plantations organisées ainsi que les récoltes des villageois à proximité des usines. Ces industries traitent le café, le cacao, le thé, le caoutchouc, le pyrèthre, etc., c'est-à-dire un nombre de produits semi ou non alimentaires dont la nature périssable exige un traitement et un conditionnement immédiat. Dans le cadre de la mission, il y a surtout deux produits agro-industriels qui sont intéressants : la canne à sucre et le palmier à huile.

1. Les sucreries

Cette branche industrielle est représentée au Zaïre par deux entreprises : la Compagnie sucrière, située à Kwilu Ngongo (Bas-Zaïre); la Sucrerie de Kiliba, située dans la vallée du Ruzizi (Sud-Kivu). En 1979, la production globale de ces deux entreprises était de 55 000 t de sucre (semi-raffiné). Le sucre est consommé presque exclusivement dans les centres urbains où les revenus moyens sont relativement élevés; par contre, la consommation est négligeable dans les zones rurales habitées par 70 % de la population.

La demande industrielle, surtout celle des brasseries, fabriques de boissons, confiseries, chocolateries, etc. peut être estimée à quelque 16 000 t/an. Le déficit est couvert par des importations qui sont restées modestes par manque de devises. Les sucreries sont vétustes, mal entretenues et souffrent de plus en plus d'une pénurie de pièces de rechange. La superficie des plantations et les rendements par hectare ont diminué au cours des dernières années, faute de matériel mécanisé, de charrois et d'intrants agricoles.

^{2/} Information fournie par le représentant de la Coopération belge à Goma.

Dans le cadre d'un programme de développement sucrier, le gouvernement a accordé une priorité à l'extension des plantations de canne existante et la remise en état des usines; jugé moins onéreux, ce programme permettra de mieux tirer parti de l'infrastructure déjà sur place.

Projet relatif à la sucrerie Kwilu Ngongo

Ce projet, présenté en 1979 par l'entreprise envisage le financement des éléments suivants :

- Augmentation de la superficie plantée de 8 700 à 13 000 ha;
- Réplantation d'environ 2 000 ha/an sur trois ans;
- Remise en état du matériel vétuste et usé, notamment une batterie de canne de 3 000 t/jour, un turbo-alternateur et l'acquisition de matériel mécanique pour les plantations et le transport de la canne;
- Acquisition d'intrants (engrais, herbicides, outillages, etc.)

La capacité de production sera portée de 42 000 t à 65 000 t de sucre par an. Le montant total des investissements nécessaires s'élève à 75,3 millions de zaires, dont 60 % environ en devises. Ce projet, préparé par l'entreprise, est sommaire; il ne contient pas une évaluation bénéfices/coûts, le taux de rentabilité interne n'a pas été calculé non plus, de sorte qu'on n'obtient pas une idée bien claire de la viabilité du projet.

Le prix du sucre ex-usine en 1979 était de 1 275 Z/t, tandis que le prix en vigueur sur le marché mondial était alors environ 400 dollars/t. Compte tenu du taux de change en vigueur à ce moment là, le projet ne paraît pas économiquement très viable. Cependant, il faut signaler que depuis la dernière dévaluation du Zaïre en février dernier et en vue de l'augmentation du prix du sucre brut sur le marché mondial les perspectives sont meilleures. Les rendements en canne prévus par le projet sont de 50 t/ha - ce qui paraît très bas. Ils seraient les mêmes que ceux obtenus actuellement; à quoi donc servirait les engrais, les herbicides et l'outillage si la productivité reste au même niveau qu'avant ?

Projet relatif à la sucrerie de Kiliba

Cette entreprise de taille plus modeste est située à l'extrémité orientale du pays (Sud-Kivu). Bien que la capacité théorique de la sucrerie soit de 24 000 t de sucre par an, la production en 1979 n'était que de 11 500 t. Le projet de remise en état demandera cinq ans. Une première phase de deux ans est prévue pour l'aménagement des plantations. Cette étape permettrait de porter la production au niveau de 24 000 t/an de sucre. Une deuxième phase de trois ans serait nécessaire pour passer des 24 000 t à la capacité définitive de 30 000 t. Actuellement, la superficie plantée en canne couvre 2 000 ha. L'objectif est d'atteindre 3 000 ha moyennant une replantation de 200 ha/an pendant cinq ans. Le projet proposé par la Direction de la sucrerie ne fait pas mention des investissements nécessaires. Le document - très sommaire - a été présenté au Commissariat général au Plan, fin 1979.

Le programme de développement du sucre comprend également la mise en place de plusieurs sucreries. :

Projet d'une sucrerie à Yawenda (Haut-Zaïre)

Ce projet est en cours de réalisation et compte sur un financement accordé par la Chine. La capacité prévue est de 15 000 t de sucre. Deux autres projets, élaborés par un bureau d'études envisagent la création de nouvelles unités de production : une sucrerie à Mushie-Pentane d'une capacité de 55 000 t et une sucrerie à Lubilash (Shaba).

2. Huileries de palmier et de palmiste

Cette branche est représentée par une douzaine d'entreprises agro-industrielles qui sont souvent assez diversifiées, produisant également du caoutchouc, du café, du cacao et d'autres cultures tropicales. La plupart de ces entreprises achètent une partie de leurs matières premières auprès des villageois qui exploitent les palmeraies naturelles situées dans les zones où les grands complexes industriels se sont implantés. La branche est dominée par les plantations Lever du Zaïre (PLZ) qui produisent actuellement près de 50 % de la production totale du pays.

La production globale d'huile de palme qui, en 1959, était de l'ordre de 240 000 t (le Zaïre était alors le deuxième producteur d'Afrique) a diminué de façon alarmante au cours des deux dernières décennies. En effet, la production en 1979, selon les statistiques du Département de l'économie nationale, n'était que de 98 000 t. Le marché intérieur ayant absorbé des quantités toujours croissantes, l'exportation de l'huile de palme est en constante régression.

Le tableau ci-dessous en donne une illustration.

Tableau. Evolution de la production, de la consommation et des exportations d'huile de palme

Année	Production	Consommation	Exportation
	<u>En tonnes</u>		
1968	176 700	80 000	141 200
1973	122 000	82 000	69 700
1974	120 000	71 000	64 000
1975	115 000	80 000	93 200
1976	110 000	85 000	39 700
1977	105 000	90 000	21 500
1978	98 000	95 000	9 600

Source : La conjoncture économique 1978/79

L'examen de ce tableau permet de confirmer que dès 1983 la production nationale ne suffira plus pour couvrir la demande totale.

La baisse de la production a été provoquée surtout par une politique des prix maxima et minima pratiquée depuis 1967 par les autorités zaïroises qui a eu un effet prononcé et très défavorable sur l'ensemble du secteur agricole et agro-industriel. En effet, le prix maximum ex-usine de l'huile destinée au marché intérieur, fixé en 1967, était au niveau de 75 % du prix en vigueur sur le marché mondial, c'est-à-dire 62 Z/t. Ce prix a été maintenu jusqu'à l'année 1974 quand il fut relevé à 92 Z/t pendant que le prix en vigueur sur le marché mondial était passé de 224 dollars/t à 378 dollars en 1973 et devait atteindre 670 dollars en 1974. Au taux de change officiel le prix maximum de vente imposé constituait une perte financière pour les entreprises dont les coûts s'étaient gonflés à la suite d'une croissante inflation monétaire. En 1975, le prix fut fixé à 145 Z/t tandis que le prix mondial était de 430 dollars.

Le décalage entre les deux prix n'a donc pas été changé. Depuis mars 1980 le prix maximum ex-usine a été fixé à 1 534 Z/t tandis que le prix mondial est actuellement de 620 dollars. Au taux de change officiel, le prix interne est raisonnable et ne représente plus une surévaluation de la monnaie locale comme c'était le cas avant la dévaluation de fin février 1980.

En ce qui concerne les produits du palmiste, les exportations ont également accusé une forte régression. En 1968, on exportait encore une quantité de 48 500 t d'huile de palmiste et 55 600 t de tourteaux de palmiste. En 1978, ces chiffres sont respectivement 20 200 t et 26 200 t.

Le vieillissement des plantations, la vétusté des équipements, les problèmes d'évacuation des régimes par manque de moyens de transport et de carburant ont joué également un rôle important dans la baisse de la production.

Le Gouvernement zaïrois a, en conséquence, donné une grande priorité à un programme de développement des plantations de palmiers axé sur la remise en état des plantations existantes qui appartiennent au secteur privé. La politique de développement des plantations de palmier (comme c'est le cas pour le sucre) est surtout orientée à tirer avantage de l'infrastructure existante et de l'efficacité de l'administration privée.

Ce projet envisage la réhabilitation des plantations et des usines des sociétés PLZ, CCP, BUSIRA-LOMAMI et HEVEA dont la production représente 60 % de l'ensemble du secteur. Il fait partie du "Projet d'urgence palmier" négocié à Bruxelles en 1977. Au cours des pourparlers, l'une des sociétés s'est retirée (HEVEA). Le projet a démarré en principe au cours de l'année 1978 mais la mise en oeuvre a été suspendue car certaines formalités devaient encore être remplies par le gouvernement et les sociétés. Le transport de l'huile constitue actuellement un sérieux problème pour ce projet. Le projet est financé en partie par IDA/BAD/BADENA.

C. L'industrie alimentaire

Une enquête rapide, effectuée auprès des principales entreprises de chacune des branches industrielles retenues dans la présente étude, a permis de dégager leurs caractéristiques les plus importantes ainsi que les problèmes auxquels elles sont confrontées.

1. Minoterie de froment (voir annexe I.A)

Cette branche de l'industrie alimentaire est représentée au Zaïre par deux entreprises :

- Minoterie de Matadi (MIDEMA) avec un moulin situé à Matadi (Bas Zaïre);
- Minoterie de Kakontwe (MINOKA) avec un moulin situé à Likasi (Shaba).

MIDEMA dispose d'une capacité installée qui lui permet de traiter jusqu'à 160 000 t/an de froment.

La farine de bonne qualité, obtenue à partir de blé dur américain, est presque entièrement écoulee à travers une chaîne de cinq grossistes distributeurs chargés de ravitailler la ville de Kinshasa, qui absorbe 60 % de la production. Après la capitale, c'est la région du Bas-Zaïre qui consomme le plus de pain de froment. La demande se développe également à Lubumbashi où MIDEMA a installé récemment un système de distribution.

L'écoulement de la farine ne présente aucun problème, le marché est en plein développement; par contre les débouchés du son sont limités. Actuellement, on en vend 8 000 t aux mélangeurs d'aliment pour bétail (surtout à N'Sélé, JVL, et MADAIL). Le reste du son (25 000 t) est exporté sous forme de pellets à un prix de 90 à 100 dollars/t, f.o.b. Matadi. L'entreprise reçoit une remise de 10 % des devises ainsi obtenues, qui sont nécessaires pour l'importation de pièces de rechange et des emballages.

MINOKA, à Likasi, dispose d'un moulin plus modeste; la capacité installée permet la mouture de 8 000 t de froment/an. Pendant l'année 1979, MINOKA a traité 7 221 de blé, importé de Rhodésie et d'Afrique du Sud au prix moyen de 160 dollars/t, c.i.f. Likasi. Il s'agit de blé tendre fournissant un pain blanc de bonne qualité mais qui nécessite un taux d'extraction de 75 % maximum pour sa production. L'entreprise a produit environ 1 800 t de son en 1979. On ne peut vendre plus de 2 000 t de son sur le marché local. La plus grande partie du son est utilisée dans l'usine d'aliments pour bétail appartenant à MINOKA, le reste étant vendu au domaine de Kisenga et à d'autres entreprises.

Le débouché limité du son est une contrainte sérieuse qui ne permet pas d'envisager un agrandissement de la capacité du moulin bien que la demande de farine ne soit pas satisfaite actuellement. L'exportation de l'excédent ne peut être envisagée actuellement. Il faut rappeler ici que, depuis 1975, l'importation de farine n'est plus autorisée sauf pour l'approvisionnement des biscuiteries.

Projets de développement

Les minoteries de froment tournent à un taux excessivement élevé de leur capacité; MIDEMA surtout travaille actuellement à pleine capacité - ce qui entraîne un nombre de problèmes : l'usure des équipements installés est forte - et on a besoin d'un stock complet de pièces de rechange; l'entretien et la réparation de certaines sections exigent l'arrêt fréquent du moulin entier - ce qui entraîne des coûts élevés.

La construction d'un deuxième moulin est envisagée et le projet a été déjà présenté à la SOFIDE. Le nouveau moulin, d'une capacité de 250 t/24 h sera installé à Kinshasa. Cela permettra de travailler à 80 % de la capacité totale (540 t/24 h entre les deux usines).

MIDEMA a démarré un programme de recherches sur les possibilités de développer la culture du blé au Nord-Kivu. Le centre de recherches créé en 1979 à Lubero effectue les essais sur la base de semences de blé fourni par le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) (variétés du Kenya et du Mexique) et le Kenya Seed Company. Le programme est modeste. Bien que le Kivu réunisse certaines conditions écologiques favorables pour le développement de la culture du blé, la région est trop accidentée pour que l'on puisse envisager une culture mécanisée à grande échelle et le problème d'approvisionnement en blé ne sera pas résolu.

2. Minoterie de maïs (voir annexe I.B)

Cette branche est dominée par la Minoterie de Kakontwe (MINOKA) qui appartient à l'entreprise minière GECAMINES. MINOKA fournit tout le maïs consommé par la population minière employée par GECAMINES.

Il existe, en outre, deux entreprises plus modestes : ALADJEM à Lubumbashi et TARICA situées au Kasai oriental ainsi que beaucoup d'autres petits moulins artisanaux dans les zones de production et dans les centres urbains.

A Kinshasa il n'existe aucun moulin de maïs à l'échelle industrielle qui produise et fasse du stockage de farine, bien qu'une telle unité de production répondrait aux besoins. La constitution de stocks importants dans des silos annexes à un moulin pourrait jouer un rôle dans la lutte contre la spéculation en temps de pénurie. L'ONPV manifeste son intérêt pour un pareil projet. La production de farine de maïs pour l'ensemble des entreprises de cette branche était de l'ordre de 210 000 t en 1979.

La production de MINOKA, répartie entre ses trois moulins situés à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi était en 1978 de l'ordre de 150 000 t de farine et 5 000 t de gritz pour brasserie destinés à la BRASIMBA. La quantité de maïs traité en 1978 était de 164 000 t. A l'exception d'une partie de 10 000 t produites par la CEPSE, tout le maïs absorbé par MINOKA a été importé de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Le prix c.i.f. Shaba de ce maïs blanc a varié de 188 dollars 188 dollars/t en janvier 1979 à 250 dollars/t en février 1980. Les emballages (sacs de jute) sont également importés de ces deux pays. Une quantité de 5 000 t de maïs jaune sous forme de farine est vendue dans la région du Shaba pour être mélangée aux aliments pour bétail.

3. Aliments pour bétail (Annexe I.C)

Au niveau industriel, la production des aliments concentrés est assuré par quatre entreprises spécialisées : Jules Van Lancker, MADAIL, MINOKA et l'unité de production créée en 1978 au domaine présidentiel de N'Sélé de Kinshasa.

La production globale de ces entreprises (obtenue par enquête directe) pendant les deux dernières années a été la suivante :

- En 1978 : 16 200 t
- En 1979 : 20 600 t

Certains éleveurs privés font leurs propres mélanges à partir des matières premières d'origine locale et des achats de concentrés aux importateurs. La production industrielle est principalement destinée à l'élevage de porc et de volaille; surtout de volaille, dont la production a pris un essor spectaculaire dernièrement, spécialement dans les zones périphériques de la capitale, dans le Bas-Zaïre, le Bandundu et au Shaba.

Le développement de l'élevage de la volaille s'est heurté à une seule contrainte : la disponibilité limitée des importations de poussins. La production a été stimulée surtout par la mise en place d'un grand complexe au domaine présidentiel de N'Sélé, conçu pour l'élevage de 120 000 poulets et 96 000 poules pondeuses. Egalement au domaine présidentiel de Kisenga au Shaba, l'élevage de la volaille est appelé à se développer. Selon le projet qui devra démarrer fin 1980, on compte sur une production annuelle de 65 000 poulets et d'un stock de 90 000 poules pondeuses.

C'est surtout grâce à la production de N'Sélé que les prix de la volaille et du porc sont devenus plus accessibles sur les marchés de la capitale, mais la compétition de ce complexe moderne a contribué à la ruine de beaucoup de petits éleveurs de porc et de volaille. La capacité installée de la branche est actuellement excessive et permettrait de quadrupler la production des aliments concentrés. Cependant, les débouchés sont encore limités par suite d'une certaine saturation du marché de la viande de porc et de volaille imposée par le pouvoir d'achat limité de la population, mais aussi par la réticence des éleveurs à développer davantage leur cheptel étant donné les prix élevés des aliments concentrés. Le coût élevé des aliments a diminué la rentabilité des élevages. La stagnation de l'écoulement des produits qui s'est produite depuis peu de temps due surtout aux mesures de démonétisation de fin 1979, a eu une influence négative sur le développement de l'élevage intensif.

Bien que la capacité actuelle de production d'aliments concentrés soit excessive, elle augmentera encore avec la construction d'une unité de production moderne au domaine présidentiel de Kisenga. En effet, la construction d'une usine capable de produire 600 à 650 t d'aliments concentrés par mois est envisagée pour 1980.

Apparemment, les promoteurs de ce projet n'ont pas tenu compte de l'existence dans la même région de l'usine de MINOKA à Kolwezi (à moins de 100 km de distance de Lubumbashi) capable de satisfaire sans aucun problème les besoins du domaine en aliments concentrés.

A partir d'une enquête menée auprès des différentes entreprises de la branche, on a pu établir les besoins en matières premières locales et importées.

La société MADAIL, par exemple, a produit 3 700 t d'aliments concentrés en 1979. Pour parvenir à cette production et compte tenu des différents mélanges effectués, la société a acheté du maïs, des tourteaux de palmistes et d'arachides, du son de blé, du riz, de l'huile de palme et elle a dû importer 323 t de produits concentrés (10 % du total) tels que :

	<u>En t</u>
Farine de sang	100
Farine de poisson	100
Concentrés minéraux	60
Vitamines	25
Phosphates bicalciques	15
Concentrés vitaminiques pour porcs	23

Le prix moyen payé pour les concentrés importés a été d'environ 700 dollars/t livrée usine.

Pour une production de 20 000 t dans cette branche, comme c'était le cas en 1979, le Zaïre est obligé d'importer environ 2 000 t de concentrés pour une valeur totale d'un million et demi de dollars.

Une substitution de ces importations ne peut être envisagée à court terme. Le pays dispose cependant des ressources non utilisées pour substituer au moins une partie de ces importations, comme la drêche des brasseries qui constitue une source protéinique de grande valeur et pourrait substituer jusqu'à 30 % des importations de concentrés.

4. Brasserie

La brasserie est une branche extrêmement importante dans l'ensemble du secteur industriel en raison des quantités importantes de matières premières agricoles qu'elle absorbe, par l'emploi offert (7 700 personnes) et par son volume de vente. La branche occupe après GECAMINES la première place dans l'industrie zaïroise par son chiffre d'affaires. Cette activité est aux mains de quatre entreprises.:

- BRALIMA, qui exploite cinq brasseries
- BRASIMBA avec quatre brasseries (toutes au Shaba)
- UNIBRA avec quatre brasseries
- SBK, qui exploite sa brasserie de Kinshasa.

La capacité installée de ces entreprises est d'environ six millions d'hectolitres de bière par an. La production totale en 1979 était d'à peu près 4 millions d'hectolitres, ce qui représente un peu plus de 60 % de la capacité. Basée sur cette production, l'absorption de matières premières était en 1979 pour l'ensemble du maïs et du riz d'environ 28 000 t, pour le sucre 13 000 t et pour le malt environ 33 000 t. Bien que les besoins du pays ne soient pas couverts, la production est limitée par une disponibilité réduite de devises qui sont allouées à l'importation du malt, du sucre et du houblon.

La production de la bière donne deux sous-produits : le CO₂ et la drêche. La drêche est un produit de haute valeur nutritive utilisée en Europe surtout pour l'alimentation des vaches laitières puisqu'elle facilite la lactation et augmente la productivité laitière. Au Zaïre, où l'on produit annuellement

une quantité de l'ordre de 50 à 60 000 t, ce produit est peu ou n'est pas utilisé du tout; quelques quantités seulement sont absorbées par des éleveurs de la zone de Kinshasa mais presque toute la drêche est déversée dans le fleuve Zaïre.

Le coût du transport de la drêche humide est trop élevé pour que son utilisation comme aliment du bétail soit rentable. L'unique solution est de sécher la drêche, qui normalement contient plus de 80 % d'eau, pour réduire le volume et le poids.

La transformation industrielle de la drêche a fait l'objet d'une étude dont le promoteur est la brasserie SBK (1972). Un projet complet existe qui avait été présenté à la Société financière de développement (SOFIDE) pour le financement. Une importante partie des fonds nécessaires serait apportée par SBK avec la participation de capitaux zaïrois et étrangers. Ce projet n'a pas pu se réaliser, surtout à cause des problèmes qui se sont posés avec l'installation d'une chaudière électrique de grande puissance qui devrait servir à la fois pour la fabrication du CO₂ de la brasserie SBK et pour la production de la drêche séchée et emballée par la nouvelle usine.

L'analyse de laboratoire de la drêche sèche à produire par l'usine donne la composition suivante :

	<u>En %</u>
Protéines brutes	20-25
Matières grasses	7-8
Extraits non azotés	40-45
Cendres	5-6
Amidons et cellulose brute	20-25

Par sa haute valeur protéinique, la drêche pourrait constituer un aliment pour le bétail de grande importance et capable de se substituer à un certain degré au moins aux concentrés protéiniques actuellement importés.

Comme l'orge n'est pas utilisée pour la fabrication de la bière, les brasseries l'ont remplacée par le maïs et à degré moindre par le riz. Généralement, on utilise le gritz de maïs, c'est-à-dire un maïs prétraité, légèrement aplati qui exige un moulin spécialisé. Jusqu'en 1978 tout le gritz de brasserie était fourni par la société Meunerkin établie à Kinshasa. Depuis que cette société a cessé de fonctionner, les brasseries ont été amenées à produire leur propre gritz dans la mesure du possible mais la qualité du

produit n'est pas bonne. Le rendement en bière du gritz est bien meilleur que le maïs mal prétraité ou non prétraité. Il est donc très nécessaire d'installer un moulin capable de produire un gritz de bonne qualité.

Un certain nombre d'idées de projets pour la création d'un moulin de gritz ont été proposées dans le passé souvent en combinaison avec un moulin pour la fabrication de farine de maïs à établir à Kinshasa. Jusqu'à présent on n'est pas encore arrivé à établir un projet global pour un tel moulin.

5. L'égrenage du coton

En 1959, la production globale du pays était de l'ordre de 180 000 t de coton-graine et les exportations de 53 000 t de fibre.

Au début des années 60, la production a accusé une régression alarmante à la suite de la suppression obligatoire de la culture du coton. Au cours de la période qui va de 1970 à 1975 le pays produisait encore assez de fibre pour l'approvisionnement normal de ses filatures de textile mais à la suite de l'échec de l'ONAFITEX, la production est devenue nettement déficitaire depuis 1976. Selon les données fournies par la Caisse de stabilisation cotonnière (CSCO) la production du coton-graine pour la campagne 1978/79 était de 18 700 t - ce qui représente 6 500 t de fibre.

Les besoins annuels des filatures sont de l'ordre de 21 000 t de fibre; la production locale ne couvre donc que 30 % des besoins. Le pays a pu importer, en 1979, grâce à l'aide des Etats-Unis, une quantité de fibre qui a permis à l'industrie textile de couvrir au moins 40 % de ses besoins.

Il y a actuellement 51 usines d'égrenage qui fonctionnent plus ou moins, mais leur capacité théorique est réduite à environ 40 % par suite de l'état de vétusté de leurs installations et du manque d'entretien pendant de longues années.

Selon CSCO il faut un investissement d'environ 1,5 million de dollars par unité de transformation pour les remettre en état (environ 27 000 dollars sont nécessaires pour l'achat de pièces de rechange). Grâce à l'action de CSCO, presque tout le coton-fibre de la campagne 1978/79 a été récupéré et acheminé aux filatures; il en reste encore 2 180 t qui doivent être usinées. Le transfert des graines pose un problème, dont le coût est trop élevé. Les huileries sont trop éloignées des usines d'égrenage pour que l'on puisse envisager le transport sur de longues distances. Le prix ex-usine du coton-fibre est actuellement de l'ordre de 6 000 Z/t.

Compte tenu des frais de transport interne, le prix de la fibre est bien plus élevé que le prix sur le marché mondial (en mars 1979 ce prix était de 0,82 dollar/livre). Depuis juin 1979 le prix du coton-graine a été fixé à 0,90 Z/kg (première qualité). Malgré ce prix qui représente le double de celui payé antérieurement, la culture du coton ne semble pas avoir reçu une stimulation suffisante pour provoquer la participation paysanne. Ceci est surtout dû au rendement bas, qui est de 200 kg/ha en moyenne à cause d'un manque d'intrants (outillage, engrais et insecticides) mais aussi du non-respect des normes agronomiques dû à un encadrement déficient.

La culture du maïs est devenue très compétitive depuis que les prix ont encore augmenté au cours de l'année 1979. La culture du coton est beaucoup plus exigeante et, surtout, nécessite beaucoup plus de journées de travail, dont la rémunération est inférieure à celle obtenue dans la culture du maïs.

Le projet "Relance du coton" dans la zone d'Ubangi et le Nord-Mongala, initié en 1977, avait comme but d'accroître la production pour atteindre 13 000 t de coton-graine par an, moyennant l'intensification de l'encadrement, la vulgarisation et un approvisionnement suffisant en semences, engrais et pesticides.

Les résultats jusqu'à présent ont été plutôt maigres (en 1980 on prévoit une récolte de 3 000 t). Pendant ces dernières années les récoltes ont été également très en-dessous des objectifs fixés. Ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale.

6. Huilleries

Le pays compte de 15 à 20 huilleries, situées dans quelques centres urbains et dans les zones de production. Les usines transforment les graines de coton, le soja, les arachides, etc.

La plupart des usines ne fonctionnent pas, faute d'approvisionnement en matières premières. Actuellement, il y a quatre unités qui fonctionnent mais à une fraction seulement de leur capacité installée :

- Le Combinat industriel de Géména situé dans la région de l'Equateur;
HUILZA, à Lubumbashi;
KATANDA, au Haut-Zaïre;
MINOKA, à Likasi (Shaba)

L'usine de Géména, d'une capacité de 45 000 t, a été créée en 1973. Il s'agit d'un complexe moderne construit par Krupp. La production, en 1979, a porté sur 200 000 l d'huile d'arachide à partir de 1 000 t de matières premières.

La savonnerie, installée à l'usine, produit du savon de qualité sur la base d'huile de palmier. En 1979, l'usine a produit 4 500 t de savon. La matière première pour la fabrication d'huile végétale fait défaut dans la zone qui, traditionnellement, était grande productrice d'arachides et de graines de coton. Pour mieux approvisionner l'usine il faudrait des camions pour transporter les récoltes, du carburant et des pièces de rechange.

Etant donné que l'infrastructure routière est très mauvaise, le transport des produits entraîne un coût trop élevé. La quantité limitée d'arachides achetée aux agriculteurs de la zone a coûté (en coques) en moyenne, 2,5 Z/kg. Ce produit s'achète au Bas-Zaïre et au Bandundu à 1,5 Z/kg; COMINGEM dispose d'une concession de 35 000 ha de terrains destinés en principe à la culture d'arachides. Actuellement, on ne peut pas envisager son exploitation par manque de tracteur et du matériel nécessaire.

L'huilerie d'HUILZA à Lubumbashi, spécialisée surtout dans la transformation des graines de coton, disposant d'une capacité de traitement de 15 000 t de matières premières, n'a traité en 1979 qu'une quantité de 1 063 t de graines. L'approvisionnement de l'usine en matière première a baissé progressivement depuis 1975. La situation des deux autres huileries est semblable.

II. IDENTIFICATION DE NOUVELLES ACTIVITES

A. Analyse de la situation

Dans le chapitre I, les principales branches d'activité qui composent le secteur agro-alimentaire au Zaïre ont été décrites.

La collecte des informations de base et la nature fragmentaire du matériel statistique disponible concernant chaque branche séparément ont été les principaux problèmes que l'expert a rencontrés pour couvrir les activités du secteur dans les délais fixés. Le temps disponible n'a pas permis de définir de façon globale les activités d'élevage et de pêche (abattoirs, conserveries, fumeries, etc.). Cependant, au cours de ses déplacements à l'intérieur du pays, l'expert a pu visiter sur place quelques abattoirs (voir annexe II) et des tanneries (annexe III) ainsi que la Coopérative des pêcheries industrielles de Vitshumbi (COPEVI). Ces activités ont fait l'objet de recommandations. Les programmes de réseaux routiers prévus pour le désenclavement de la région du Kivu figurent à l'annexe IV.

L'analyse du secteur agro-alimentaire permet de constater l'existence d'un grand déficit en matières premières locales, dû surtout à un certain nombre de contraintes d'ordre structurel mais aussi à la politique de fixation de prix au producteur nettement inférieurs aux coûts de production. Le maintien d'un taux de change officiel qui, jusqu'à une date récente, se traduisait par une surévaluation de la monnaie locale, a contribué à l'aggravement de cette situation. Cette politique a, en effet, encouragé les importations massives des matières premières au détriment de la production intérieure.

Bien que les prix intérieurs des principales denrées alimentaires aient été l'objet d'un contrôle officiel qui se pratiquait surtout au niveau de la production, le décalage entre les prix à la production et ceux aux consommateurs a surtout profité aux intermédiaires commerçants. Face à une certaine inaction de la part des autorités, le secteur privé s'est peu préoccupé de la mise en place de points de collecte et de stockage de produits agricoles de base. L'inflation monétaire croissante, le manque de services de base, les difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles et l'absence dans les campagnes des produits manufacturés, etc., ont découragé la production commercialisée. L'industrie alimentaire a dû s'approvisionner de plus en plus par des importations qui, à leur tour, ont été soumises à des limitations par manque de devises.

La sous-utilisation de la capacité industrielle disponible a contribué également à élever les coûts par unité de produit. Certaines activités, comme la minoterie de froment et de maïs, qui transforment presque uniquement des matières importées tournent à plein rendement pour satisfaire la demande croissante de ces denrées alimentaires. Dans les centres urbains, le pain blanc importé est vendu à moindre prix par rapport aux produits vivriers traditionnels locaux.

La structure des prix qui s'est développée pour un grand nombre de produits est incohérente et ne reflète pas le coût économique. Ceci est dû à un certain nombre de distorsions telles que la pénurie d'approvisionnement en matières premières locales, la pénurie de devises, l'importation massive des produits sous forme de dotation (PL 49, etc.) et l'absence de moyens de stockage et de conservation. Cette situation a favorisé les manipulations spéculatives qui ne bénéficient qu'aux seuls intermédiaires commerçants au détriment des secteurs productifs.

Les mesures récentes prises par les autorités, telles que le fonds de relance agricole, la dévaluation de la monnaie et le plan de relance économique, etc., ayant pour but de stimuler la production locale de matières premières et de décourager les importations, sont des indices qui permettent d'envisager l'avenir du secteur agro-alimentaire avec plus de confiance.

Le Commissariat général au Plan prévoit la constitution dans son sein d'un groupe d'étude ayant pour but de déterminer la faisabilité technique, économique et financière d'un certain nombre de projets dans le secteur agro-alimentaire. L'élaboration de ces projets serait financée par les fonds de pré-investissement réservés à cette fin (voir annexes V et VI).

B. Analyse de différents projets

1. Projet de pêche industrielle sur le lac Edward à Vitshumbi (Nord-Kivu)

L'expert s'est rendu sur les lieux en février 1980.

La Coopérative des pêcheries industrielles de Vitshumbi (COPEVI) est une entreprise fondée en 1949 par une douzaine de promoteurs, qui se trouve sur la rive du lac Edward à Vitshumbi, et est reliée par une piste à la route de Goma à Béni au Nord-Kivu. L'Etat zaïrois a une participation au capital de la Coopérative qui, actuellement, dépend du département de l'environnement

et de l'intérieur. L'établissement comprend un petit port de pêche, un hangar, qui abrite les activités de préparation (abattage et nettoyage), des chambres froides, des installations de séchage, de fumage, un groupe Diesel et quelques bâtiments administratifs. L'ensemble des bâtiments et des équipements est extrêmement vétuste et mal entretenu; ni les chambres froides ni le parc de machines ne fonctionnent normalement. La production de poissons frais est aux mains d'environ 185 pêcheurs qui utilisent des pirogues, souvent équipées de hors-bords. Selon les indications du chef comptable, citoyen Mandefu, les chiffres de production de la coopérative au cours des dernières années ont été de :

	<u>En tonnes</u>
1977	1 370
1978	1 382
1979	1 141

La production en 1979 a diminué à cause d'une épidémie de choléra qui a sévi dans la région. Les pêcheurs vendent à peu près six tonnes de leur pêche journalière à la coopérative. Ils vendent le reste aux commerçants ou se le répartissent entre eux. La Coopérative se limite aux activités de transformation; production de poisson salé, frais, et acheminement vers les centres urbains de Goma et Bukavu. La Coopérative possède un entrepôt frigorifique pour la conservation du poisson à Goma, où se fait ensuite la distribution aux détaillants. En 1979, on a expédié une partie du poisson séché (82 t) à Kinshasa par l'aéroport de Goma. Un projet de modernisation de la coopérative a été présenté au gouvernement; il comprend la fourniture de matériaux modernes de pêche : barges de 15 à 20 t, réfection de bâtiments, etc. Selon le projet, d'octobre 1978, les investissements nécessaires sont estimés à 3,5 millions de Z, en monnaie locale et en devises. La production supplémentaire due au projet serait de l'ordre de 20 à 25 t par jour. La coopération allemande semble intéressée au financement de ce projet; on prévoit entre autres la mise en place d'une chaîne de froid qui devra permettre de commercialiser des poissons frais. L'expert pense que la commercialisation du poisson frais exigera une infrastructure frigorifique très poussée tant à l'aéroport de Goma qu'à l'aéroport de Kinshasa. Pour qu'une telle chaîne de froid soit véritablement efficace, il faudra qu'elle s'étende jusqu'au commerce de détail. Dans l'état actuel, il paraît plus réaliste d'approvisionner la capitale en poisson séché

ou fumé. Dans ce cas, le transport depuis le Kivu pourrait se faire par route et par voie fluviale au lieu d'utiliser le transport aérien. Les tarifs élevés de ce dernier moyen de transport et l'irrégularité des vols ne permettent pas d'envisager la viabilité de la proposition allemande.

2. Projet d'une usine de lait et de sous-produits dans le Masisi (Nord-Kivu)

L'expert, pendant sa visite au Kivu a abordé la viabilité de ce projet avec les responsables de l'équipe FAO/PNUD chargée du projet de développement de l'élevage du Nord-Kivu. Dans la zone de Masisi, située à environ 50 km de Goma, il ya une certaine concentration de l'élevage amélioré. La production de lait dans cette zone, estimée à environ 30 000 l/jour est assurée par 5 000 à 6 000 vaches laitières améliorées. Selon les avis des experts de la FAO à Goma, il faut abandonner l'idée de créer dans la zone une laiterie pour la production de lait frais pasteurisé ou en poudre. En effet, pour la réalisation d'un tel projet, il est indispensable de compter sur une infrastructure routière en bon état. La zone de Masisi est presque inaccessible; les pistes ne sont pas entretenues - ou le sont mal - les quelques fermes qui produisent du lait en grande quantité sont très dispersées et l'absence d'énergie électrique est une autre contrainte pour envisager un tel projet dans l'immédiat.

Atelier de fabrication de beurre et fromage

Le développement de l'élevage du Nord-Kivu se ferait sur une superficie de 60 000 km². Le cheptel est composé de la manière suivante :

- 300 000 à 350 000 bovins (dont 25 000 sont de race améliorée)
- 300 000 à 350 000 caprins
- 150 000 ovins
- 90 000 porcins
- 500 000 à 600 000 volailles

Le cheptel amélioré est le résultat d'un croisement des races locales, surtout de type "enkolé" avec des géniteurs de race "brune des Alpes" importés d'Europe et du Kenya. Depuis juin 1979, on est en train d'introduire un programme d'insémination artificielle dont les résultats sont encourageants. La production laitière d'une vache de race locale est d'environ 1 à 2 l/jour, par contre celle d'une vache améliorée est de 5 à 6 l/jour. On compte actuellement un cheptel amélioré de 10 000 vaches en lactation permanente, produisant à peu près 2 millions de l de lait par an. Une grande partie du lait est actuellement destiné aux veaux et à la fabrication de fromage et de beurre.

Les ateliers, sommaires, comprennent généralement une écrémeuse marmelle, une baratte et une petite fromagerie. Actuellement il y a six ateliers qui ont été installés dans quelques groupements de facto dans la zone de Masisi; six autres ateliers fonctionnent dans quelques grandes fermes. La coopérative, qui a été créée en juin 1979, groupe presque 1 000 éleveurs et 60 000 bovins. Avec le concours de l'équipe FAO/PNUD on étudie les possibilités de la création à Goma d'un centre de collecte, d'affinage, de conditionnement et de commercialisation du fromage et du beurre produits dans la zone. Ceci implique une aide spéciale pour équiper les groupements des ateliers artisanaux installés. Un expert technicien en fabrication de beurre et fromage est prévu pour l'année en cours.

Abattoir à créer à Goma

Actuellement, l'exploitation de la viande se fait dans de très mauvaises conditions. La région du Nord-Kivu est complètement dépourvue d'installation capable de procéder à l'abattage, à la réfrigération et à l'expédition à l'échelle industrielle. L'abattoir existant à Goma est inadapté, il se trouve dans un état déplorable de vétusté et doit être installé ailleurs car il se trouve en pleine agglomération urbaine. Ce problème urgent fera l'objet d'une étude à réaliser par l'équipe FAO/PNUD pendant l'exercice 1980 afin d'établir une proposition en vue d'installer une nouvelle structure d'abattage, de conservation et d'expédition. Le manque d'une telle structure constitue un véritable goulot d'étranglement pour le développement de l'élevage dans la zone. On pense notamment à la possibilité de créer un nouvel abattoir près de Goma qui pourra éventuellement servir pour l'approvisionnement de la capitale en carcasses. Ceci implique également une étude des possibilités d'expédition par air cargo.

La réalisation de ce projet dépend également de la mise en application du programme de la ligne haute tension Bukavu-Goma.

3. Projet de création d'une conserverie de légumes à Butembo (Nord-Kivu)

Bien que la région du Nord-Kivu représente un grand potentiel pour la culture maraîchère, la commercialisation des légumes frais destinés à la consommation dans les centres urbains comme Kinshasa a posé un grand problème jusqu'à présent. Ce problème est dû au coût élevé du transport aérien, faute

de cargo à la montée, aux problèmes d'infrastructure des aéroports, mais également au niveau de la région productrice (manque de routes de desserte, manque de centres de distribution d'essence et de carburant, etc.). Les groupements coopératifs des maraîchers de Lubero (Nord-Kivu) qui se sont constitués avec le concours de la coopération belge, n'ont pas été viables; les essais pour organiser un pont aérien entre Goma et Kinshasa .. ont pas été non plus couronnés de succès. La principale raison doit être attribuée au caractère périssable des produits frais. La transformation des produits frais dans une petite installation de déshydratation en produits secs ou en conserves devra faire l'objet d'une étude de faisabilité. L'ONPV s'intéresse à ce projet. L'étude à réaliser devra accorder une grande importance aux possibilités de débouchés intérieurs et même extérieurs (aliments pour bébé, produits déshydratés destinés à l'industrie d'alimentation, etc.).

4. Projet d'une plantation et d'une conserverie de tomates à Fungurume (Shaba)

La forte importation de purée de tomates est due à une diversification déficiente de l'agriculture zaïroise. En 1976, le pays importait 7 309 t de conserves de purée de tomates à une valeur c.i.f. de 4,5 millions de zaïres. (ce montant était équivalent, en 1976, à environ 5,2 millions de dollars.). Par manque de disponibilité en devises, ces importations ont dû être limitées au cours des dernières années : Etudes BDPA sur les possibilités agronomiques au Kivu, et Bas-Zaïre; étude roumaine dans la zone de Kenge; essais de culture par l'ASIC dans la zone de Mukabe-Kassari au Shaba; étude israélienne pour l'implantation de la tomate au DAIPN.

Au cours de sa visite dans la région du Shaba, l'expert s'est rendu dans la zone de Luambo-Mulungishi où il y a une certaine concentration de champs de tomates. Cette zone fait partie d'un périmètre plus vaste, la zone de Tenuké Fungurumé.

La production actuelle de tomate, selon la délégation locale du Département de l'agriculture, serait de l'ordre de 9 000 t/an. Les tomates produites actuellement ne sont pas de type industriel; en conséquence, il faudrait prévoir un programme de sélection de variétés adaptées pour les conserves. L'INERA n'a jamais entrepris un tel programme; par contre CEPSE s'est intéressé à la culture depuis des années et a entrepris des essais qui ont porté sur quelques variétés comme : "moneymaker", "marglobe" et "indianriver" dont les résultats provisoires sont prometteurs.

Généralement les conditions pour une culture, même à grande échelle, sont bonnes (climat relativement sec). En conséquence, le problème observé ailleurs causé par le mildiou qui prolifère surtout dans des zones tropicales humides, ne sera probablement pas une contrainte pour la zone du Sud-Shaba.

Les noyaux de producteurs installés dans la zone ont déjà reçu une certaine formation de la part des vulgarisateurs du Département de l'agriculture. Il faut également signaler que la zone de production de tomates est traversée par une bonne route, par le chemin de fer (Likasi-Lubudi-Ka ina) et par une ligne de haute tension.

Dans le cas où l'étude proposée par le Plan aboutirait à déterminer la faisabilité technique et économique d'une plantation de tomates à grande échelle, la meilleure solution serait probablement d'établir une unité de transformation industrielle (annexe ferblanterie) à proximité de la production. Il serait possible de créer une plantation industrielle capable d'approvisionner au moins 50 % des consommateurs en partie sur les apports de matières premières des planteurs de la zone.

5. Projet de réhabilitation et d'extension de la sucrerie de Kiliba
(Sud-Kivu)

Ce projet a été soumis au Commissariat général au Plan le 19 décembre 1979. L'expert pense que la faisabilité économique et financière de ce projet devrait être comparée avec les autres projets sucriers qui ont été élaborés (sucrerie de Mushie-Pentane et de Sakadi-Mbula et également avec le projet d'extension de la sucrerie de Kwilu-Ngongo). Dans le cadre d'une étude effectuée à partir de normes pré-établies et utilisant des paramètres calculés pour toute la branche, il serait effectivement possible de déterminer pour chaque projet individuellement des critères d'évaluation qui permettront de leur assigner la priorité correspondante, par exemple, à partir d'un calcul de taux de rentabilité interne tant sur le plan économique que financier. Une telle étude devrait être confiée à un bureau d'études indépendant qui pourrait déterminer de façon objective les mérites de ce projet dans le cadre du programme sucrier établi par le gouvernement.

Le projet de la sucrerie de Kaliba, effectué par la même entreprise, ne fait pas mention de l'utilisation qu'on réserve à la mélasse produite. Il conviendrait de penser à la création au sein de l'entreprise d'une distillerie d'alcool pour valoriser ce produit. Actuellement, ce sous-produit est inutilisé. La situation

géographique de cette usine dans une zone éloignée pose des problèmes de transport du sucre et détermine un prix relativement élevé au niveau de la consommation. L'étude à entreprendre devra tenir compte de ces conditions spéciales.

Il est possible qu'un projet d'extension d'une sucrerie existante qui compte déjà sur une infrastructure routière et énergétique, du personnel formé et d'un cadre de direction expérimenté soit moins onéreux qu'un projet de création d'une nouvelle sucrerie. Si c'est là la formule adoptée par le gouvernement, elle ne coïncide pas avec la création d'une nouvelle sucrerie (en cours d'exécution) à Yawenda dont la capacité de production (15 000 t/an) paraît très faible. Comme les économies d'échelle jouent un rôle important en général et surtout dans cette branche, il serait préférable, si c'est techniquement possible, de créer des installations capables de produire au moins 80 à 100 000 t/an.

Annexe I

FICHES TECHNICO-ECONOMIQUES^{1/}

A. Minoterie de froment

Production

	<u>En t de farine</u>	<u>En tonnes de son</u>
MIDEMA		
MIDEMA (Matadi)	120 000	33 000
MINOKA (Likasi)	5 400	1 800
Total	125 400	34 800

Matières premières consommées

Taux d'extraction

	<u>En t de froment</u>	<u>En %</u>
MIDEMA	155 000	78
MINOKA	7 200	75

Matières premières importées

En t

Pour toute la
branche 163 000 { PL. 480 : 64 000
CEE : 10 000

Prix sur le marché mondial : 200 dollars/t

Exportations

25 000 t de son au prix c.i.f de 90 à 100 dollars/t

Capacité installée

MIDEMA : 450 t de froment/24 h (trois équipes)
MINOKA^{2/} : 6 000 t de froment/an
2 000 t de son/an

Prix de vente ex-usine

MIDEMA : 97 Z/sac de 45 kg au Shaba
MINOKA : 55 Z/sac de 45 kg

^{1/} Les chiffres indiqués sont ceux de 1979.

^{2/} La capacité de la minoterie MINOKA est réduite à 6 000 t de farine et 2 000 t de son.

B. Minoterie de maïs

Production

	<u>En t de farine</u>	<u>En t de gritz</u>
MINOKA	160 000	5 000
ALADJEM (Lubumbashi)		
TARICA (Kasaf oriental)		
		<u>Taux d'extraction</u>
		<u>En %</u>
Pour l'ensemble de la branche	en 1978 150 000	
	en 1979 210 000	97

Matières premières consommées

	<u>En t de maïs traité</u>
MINOKA	164 000
Pour l'ensemble de la branche	180 000

Matières premières importées

	<u>En t de maïs</u>
MINOKA	154 000

Capacité installée

MINOKA	250 t/24 h
--------	------------

Prix du maïs importé (fin 1979)

En dollars

202	au départ de Zimbabwe
55	transport
<hr/>	
257	c.i.f. Lubumbashi (emballage compris)

Prix de vente ex-usine

	<u>En Z par t de farine</u>
En mars 1979	291
En juin 1979	375
En septembre 1979	514
En décembre 1979	630

Prix du maïs local (en 1979)

	<u>En Z/t</u>
Prix LEPSE pour 10 000 t	453
Fin 1979	760
Prix payé par MINOKA en février 1980	1 200

C. Aliments pour bétail

Cette branche est représentée par les entreprises suivantes :

Production

JVL (Kinshasa)	2 630 t (1978) et 2 290 t (1979)
MINOKA (Shaba)	Environ 800 à 900 t/mois (12 formules)
N'Sele	Environ 750 t/mois (15 formules)
MADAIL	5040 t (1978) et 3 700 t (1979)
KASENGA (prévu)	650 t/mois

Capacité installée

N'Selé	40 t/jour (1 équipe) ou 120 t (3 équipes)
MADAIL	10 000 t/an
MINOKA	1 500 t/mois
KASENGA	650 t/mois

Matières premières importées (10 % des matières utilisées)

MINOKA	100 t de concentrés/mois, à 598 dollars/t
MADAIL	En 1979, 330 t de concentrés au prix moyen d'environ 600 dollars/t

Prix de vente ex-usine des aliments pour bétail

MINOKA	12 formules, prix varient entre 38 à 53 Z/sac de 50 kg
MADAIL	Prix moyen en 1979 : 56 Z/sac de 50 kg

Composition des aliments concentrés importés

Farine de sang
Farine de poisson
Concentrés minéraux
Phosphates bicalciques
Vitamines
Concentrés vitaminiques

Composition des aliments :

En moyenne :		<u>En %</u>
En moyenne :	Farine de maïs	60
	Tourteaux	15
	Sons divers	10
	Sel et calcium	5
	Concentrés importés	10

Annexe II

ABATTOIRS VISITES

A Lubumbashi

Il existe à Lubumbashi un abattoir privé qui appartient à la Société générale d'alimentation et un abattoir frigorifique qui lui est annexé et qui n'est utilisé que pour le gros bétail.

On abat en moyenne 100 boeufs/jour. Le poids vif de ces animaux est de 500 à 600 kg. Le bétail est acheté actuellement à un prix de 4,15 Z/kg (poids vif). Les zones de production se trouvent près du Lac Tanganyika et du Lac Moero à une distance moyenne de 600 km de Lubumbashi d'où le bétail se déplace à pied. Avant l'abattage, le bétail reste en quarantaine près de l'abattoir pendant un séjour suffisamment long pour rattraper son poids avec des rations d'aliments concentrés. Le prix payé par l'abattoir pour le déplacement est d'environ 20 Makuta/kg (poids vif). La visite des installations a fait une très bonne impression : les animaux sont abattus avec un pistolet de boucher : les locaux sont propres et bien tenus, l'inspection sanitaire des carcasses et des intestins est rigoureusement faite.

A Goma

Il s'agit d'un abattoir d'Etat, situé près de l'aéroport de Goma mais au milieu d'un quartier où la densité de la population est très forte. Il n'a même pas d'encerclement du terrain. Cet abattoir est très mal tenu, manque de l'équipement le plus essentiel; il n'y a pas d'électricité, l'approvisionnement en eau est parfois interrompu, les locaux sont extrêmement sales, le contrôle sanitaire et l'inspection préventive des animaux de viande ne semblent pas être appliqués. A l'extérieur se trouvent un peu partout des déchets et des ossements provenant de l'abattage où les enfants du quartier ont trouvé une place pour jouer. En résumé, l'emplacement fait courir des risques pour la santé des consommateurs et pour les voisins et, jusqu'à présent, il ne semble pas que les autorités s'en soient préoccupé. On abat chaque jour environ 20 têtes de boeufs (égorgés au couteau) - une fois par semaine on abat des porcs.

Fresque tout le bétail arrive à pied après de longues journées de marche : la période de quarantaine n'est pas respectée. Toutes les carcasses sont expédiées à Kinshasa par avion. Selon le comptable, la taxe d'abattage que les bouchers payent pour l'utilisation de l'abattoir est de :

5 Z/par boeuf

3,5 Z par porc

Le personnel de l'abattoir, le comptable, le concierge, etc. sont payés par le département du développement rural de l'agriculture. Les abats sont vendus aux intermédiaires de la place. BATA se charge du ramassage journalier des peaux.

Annexe III

RESEAU ROUTIER

Le réseau routier du Zaïre comporte 145 000 km de routes dont 2 000 km de routes asphaltées. Dans bien des cas, ces routes constituent le prolongement des réseaux ferroviaires et fluviaux et desservent les zones les plus éloignées du pays.

Le réseau routier est classé administrativement en quatre catégories :

Routes nationales (RN)	:	20 683 km
Routes régionales prioritaires (RR1)	:	20 201 km
Routes secondaires (RR2)	:	17 245 km
Routes d'intérêt locale (RIL)	:	87 000 km

Dans le cadre du Plan d'urgence, l'Office des routes sera responsable du maintien du réseau des RN et RR1 soit environ 40 000 km, les autres routes étant à la charge des collectivités territoriales.

Le réseau de 40 000 km a été défini en fonction des actions prioritaires du Plan de relance agricole. A côté de l'entretien courant, il s'est avéré indispensable, compte tenu de l'état de dégradation général du réseau, de préparer un programme spécial sur trois ans : (1979-1981) afin d'améliorer l'entretien. Ce programme comporte la remise en état d'une partie du réseau, l'amélioration des ponts et des bacs et la modernisation du Laboratoire national des travaux publics. Pendant cette période, l'Office des routes réduira au maximum ses dépenses d'investissement en ne retenant pour 1979 que les travaux dont le financement est partiellement assuré par une aide internationale et pour 1980 et 1981 que les travaux financés à 90 % ou 100 % par l'aide internationale.

Il s'agit d'un plan d'investissement qui comprend l'aménagement des parties suivantes du réseau :

- Route Kikwit-Kananga (700 km) comprenant 11 ponts, dont les travaux devraient s'achever vers 1990. C'est un tronçon de la voie nationale routière qui reliera la capitale avec la région du Shaba;

- Route Kisangani-Bukavu comprenant un grand pont de 90 m. Il s'agit de la construction du tronçon de Lubutu à Biruwe de 139 km qui permet de valoriser les routes déjà achevées de Kisangani-Péné Tungo et la route Bukavu-Walikale désenclavant ainsi la région agricole du Kivu.

Dans le cadre d'un plan à plus longue échéance, on prévoit la construction de la route transafricaine qui reliera Béni avec Kisangani et Bangassou, permettant l'ouverture de la partie nord du Kivu et sa liaison avec le reste du pays. Un certain nombre de programmes de réfection et construction de routes est également prévu dans le cadre des grands projets agricoles financés avec le concours de la Banque Mondiale, FED, BAD, etc.

On signale également le projet du tronçon Péné Tungo-Lubutu de 143 km sur la route Kisangani-Bukavu de 632 km financée par le FED; la route désenclavera la région isolée du Kivu lui permettant d'évacuer ses produits agricoles et vivriers vers les grands centres de consommation. La construction de la route permettra de tirer profit des tronçons déjà terminés : tronçon asphalté Kisangani-Péné Tungo, actuellement en très mauvais état, qui sera entièrement remis en état.

La route qui relie Péné Tungo à Lubutu avait été construite en terre dans les années 1963/64 et remise en état en 1974. Le projet d'asphaltage a fait l'objet d'un complément d'étude et d'une convention de financement signée entre la République du Zaïre et la Communauté économique européenne le 17 juillet 1978 pour un montant de 14 millions d'unités de compte européennes.

On va du Kivu dans le Haut-Zaïre généralement en trois jours en passant par Goma et Béni par la route de L'Ituri, soit un parcours de 1 200 km, alors que l'on peut en moins de huit heures, en voiture, aller de Kisangani à Bukavu réduisant de ce fait le tronçon entier de la moitié (à peu près 632 km); l'importance de ce projet intéresse principalement le développement économique de ces deux régions ainsi que l'ensemble des pays de la Communauté des grands lacs.

La piste de 400 km séparant Péné Tungo et Hombo sera asphaltée plus tard.

Annexe IV

TRAITEMENT DES CUIRS ET PEAUX

Il existe une seule tannerie pour l'ensemble du pays, située à Kinshasa, exploitée par la société BATA international. Cette unité, d'une technologie moderne, est capable de traiter environ 120 000 peaux par an. Actuellement, la capacité utilisée est d'environ 30 %. En 1979 l'usine a traité à peu près en moyenne 175 peaux par jour pendant les 230 jours ouvrables (40 000 peaux).

Le manque de matière première, et surtout des produits chimiques importés (vernis, acides et enduits), sont les causes principales de cette situation.

BATA estime que le cheptel bovin au Zaïre ne dépasse pas 800 000 têtes; compte tenu d'un abattage normal de 10 %, la production globale de cuirs bovins serait d'environ 80 000 pièces par an. A peu près la moitié de la production est actuellement commercialisée dans le pays à travers un nombre de points de ramassage que la société maintient dans différents endroits : Goma, Bunia, Kisangani et Lubumbashi. L'autre moitié est transformée par des artisans locaux, exportée illégalement ou simplement jetée.

Une prolifération progressive de l'abattage non contrôlé dans le milieu rural, l'utilisation de couteaux non adaptés et les problèmes de transport et de commercialisation se traduisent par une perte quantitative et qualitative de ces ressources. Actuellement, il n'y a pas d'importation des peaux et cuirs mais BATA envisage l'importation des cuirs bovins d'Angola qui seraient échangés contre des souliers. Les cuirs bovins produits dans le pays sont classés dans la catégorie légère : 14-18 kg/pièce, qui ne sont pas aptes à la fabrication de semelles. Pour cette raison, à cause du pouvoir d'achat limité, BATA produit uniquement des semelles en caoutchouc ou des semelles synthétiques. Les prix payés aux producteurs reflètent les prix du marché mondial^{1/}. En 1979, ils étaient les suivants :

	<u>En Z/kg</u>
Peaux fraîches de bovins	1,25
Peaux de bovins séchées	2,70
Peaux de chèvres et de moutons séchées	3 à 4

^{1/} Les prix sur le marché mondial étaient en janvier/février 1980 de 1,35 à 1,60 dollar par kg, pour des peaux de type africain léger de premier choix.

La qualité des cuirs et peaux produite au Zaïre est généralement de troisième ou quatrième choix, par suite des anomalies indiquées. Les cuirs bovins produits par la société Jules Van Lancker dans les ranchs du Bas-Zaire et de Bandundu sont mieux payés (1,92 Z/kg en moyenne pour les peaux fraîches; or cette société vend depuis peu son bétail (poids vif) à l'abattoir de Kinshasa, ce qui a amené une baisse progressive dans la quantité des peaux de bonne qualité offertes sur le marché.

Annexe V

CODE DES INVESTISSEMENTS

Le Code des investissements promulgué par l'ordonnance-loi No 79-027 du 28 septembre 1979 institue trois régimes privilégiés pour les capitaux nationaux et étrangers, privés et publics, investis dans les activités qui sont de nature à contribuer au développement économique et social du pays.

Régime général

Le régime général s'applique aux investissements d'un montant minimum de 500 000 Z, dont 80 % au moins doit être financé par des fonds provenant de l'extérieur (en général, c'est le cas des capitaux étrangers)

Sont considérés les avantages suivants :

- I-1 Exonération du droit proportionnel (prévu à l'article 13 du décret du 27/2/1887 sur les sociétés commerciales) lors de la constitution de la société ou à l'occasion de l'augmentation de son capital.
- I-2 Exonération de la contribution professionnelle au titre IV de l'ordonnance-loi No 69-009 pour une période à fixer par la Commission des investissements.
- I-3 Exonération de la contribution exceptionnelle sur les rémunérations versées au personnel expatrié prévue par l'ordonnance-loi No 69-007.
- I-4 Exonération de la contribution sur les revenus des capitaux mobiliers, prévue au titre III de l'ordonnance-loi No 69-009 jusqu'à une durée de 5 ans, à partir de la date à laquelle l'agrément a été accordé.
- I-5 Exonération de la contribution sur la superficie des concessions foncières bâties ou non bâties, prévue au titre II de l'ordonnance-loi No 69-006 jusqu'à une durée maximum de cinq ans.
- I-6 Exonération totale des droits de douane et de la contribution sur le chiffre d'affaires à l'importation pour les machines, l'outillage et le matériel neufs nécessaires à l'équipement d'une entreprise nouvelle ou à la réalisation d'un investissement d'extension ou de modernisation.

Régime d'exonération partielle

Le régime d'exonération partielle s'applique aux entreprises qui ne sont pas bénéficiaires d'un régime quelconque du Code des investissements au moment ou elles demandent l'exonération partielle.

- 2-1 Réduction de 50 % de la partie de la contribution professionnelle afférente aux bénéfices mis en réserve en vue d'être réinvestis.
- 2-2 Exonération jusqu'à un taux de 100 % de la contribution sur les chiffres d'affaires et les droits d'entrées à l'exécution des taxes rémunératoires sur tout ou partie des équipements nécessaires à la réalisation d'un programme d'investissement de création, extension ou modernisation.

Régime conventionnel

Le régime conventionnel concerne les investissements ayant un intérêt majeur pour le développement économique et social et qui se caractérisent en outre soit par une dimension exceptionnelle soit par une rentabilité lointaine. Les promoteurs peuvent solliciter du conseil exécutif l'obtention d'un régime conventionnel particulier comportant des avantages plus étendus que ceux du régime général, et tels que les avantages ayant pour objet de réduire les coûts d'installation et d'exploitation de l'entreprise, notamment des aménagements, de la fiscalité directe et indirecte et la stabilité du régime fiscal en vigueur au moment de l'établissement de la convention pour une durée appropriée.

A côté de ces trois régimes, le Code des investissements accorde des garanties particulières aux investissements d'origine étrangère :

- Garantie de transfert du principal, des intérêts et des charges connexes à payer par une entreprise zafroise admise au régime général ou au régime conventionnel, au titre du service de la dette contractée à l'étranger en vue d'un financement complémentaire de l'investissement à condition que la dette représente 30 % au plus du montant global de l'investissement;
- Garantie du transfert de la valeur acquise par l'entreprise et proportionnelle à la participation initiale (en cas de cession ou de liquidation);
- Garantie aux investisseurs de transférer le revenu dans la proportion de leur apport initial en devises étrangères.

Annexe VI

LISTE DES PROJETS FINANCES PAR LE FONDS DE PRE-INVESTISSEMENT

Projets relatifs à la culture de maïs

1. Lubao (Kasaï oriental)
2. Luiza (Kasaï occidental)
3. Idiofa (Bandundu)
4. Dans la Mongala, autour de Lisala (Equateur)
5. Mahagi et Aru dans l'Ituri (Haut-Zaïre)

Relance ou extension de la culture de riz

6. Dans le Maniema (Sud-Kivu)
7. Dans le Sankuru (Kasaï oriental)
8. Dans le Haut-Uélé (Haut-Zaïre)
9. Autour de Tshopo (Haut-Zaïre)
10. Dans la Mongala, autour de Lisala (Equateur)

Poisson/viande

11. Pisciculture dans le Bandundu et les deux Kasai
12. Pêche continentale (fleuve + lacs)
 - Dans le fleuve entre Kinshasa et Lisala ou Kisangani
 - Dans le lac Mobutu à Bunia (Haut-Zaïre)
 - Dans le lac Edward à Vitshumbi (Nord-Kivu)
 - Dans le lac Moero à 120 km de Lubumbashi (Shaba)
13. Relance de la pêche maritime
14. Projets concernant l'aviculture et l'élevage de porcins autour de grands centres
15. Projet d'une usine de lait et de sous-produits dans le Masisi (Nord-Kivu)
16. Distribution des produits vétérinaires.

Légumes/fruits

17. Conserverie de légumes à Butembo (Nord-Kivu)
18. Production des semences maraichères et florales (Nord-Kivu)
19. Projet d'une plantation et d'une conserverie de tomate à Fungurume (Shaba)
20. Réorientation ou spécialisation de ZAIROM (Inkisi et Mbanza-Ngungu au Bas-Zaïre).

Mécanisation et encadrement

21. Implantation des centres de mécanisation et d'assistance aux paysans dans les zones à haute productivité, devant devenir autosuffisantes avec les objectifs suivants :
 - Mécanisation et encadrement;
 - Ferme pilote et école : démonstration et formation des vulgarisateurs ou moniteurs agricoles;
 - CAPSA = Centre d'adaptation et de production des semences améliorées;
 - Distribution d'intrants, de poussins, géniteurs et aliments pour bétail;
 - Recensement et statistiques agricoles;
 - Relance des paysannats ou création de villages et coopératives agricoles
 - Centres de stockage et de commercialisation pour les offices de promotion, etc.

Emballage

22. Relance de la culture d'Urena et de Tossa dans le Bas-Zaïre et dans le Bandundu.

Sucre

23. Réhabilitation et extension de la sucrerie de Kiliba (Sud-Kivu)
24. Etudes de faisabilité de la sucrerie de Lubilash
25. Etudes de faisabilité de la sucrerie de Mushi-Pentane.

Bois

26. Relance de l'Exforka (dossier technique)
27. Complexe intégré de bois dans la cuvette (transformation physique et chimique).

Mines/chimie/industrie

28. Production d'engrais chimiques
29. Traitement de la bauxite du Bas Zaïre
30. Intégration de la sidérurgie nationale de Maluku (minerai de fer)
31. Exploitation du sable bitumineux de Mavuma (Bas-Zaïre)
32. Implantation d'un complexe chimique (produits chimiques de base) dans les environs d'Inga.

Energie

33. Inventaire des possibilités d'implantation des micro-centrales.

Transport

34. Réalisation d'un port en eau profonde à Banana (Bas-Zaïre)
35. Réalisation des ports à bois à Mbandaka, Kinshasa, Matadi, etc.

(Des projets de routes et ponts devant relier les zones de production aux centres de consommation, de commercialisation ou de transport sont à identifier.)

Planification

36. Implantation de URPD
37. Recensement des établissements agricoles, miniers et manufacturiers.

Annexe VII

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES

Commissariat général au Plan

Citoyen Bieme Ngalisame Mokelo, secrétaire d'Etat au Plan
Citoyen Usele Mawisa, directeur des projets au Plan
Citoyen Ufeta, directeur du contrôle au Plan
Citoyen Kilongo, directeur de la prévision au Plan
Citoyen Muruhuka, citoyen Mwauza, Citoyen Lukaba, cadres au Plan

Département de l'économie

Citoyenne Gema Bongi Diloya, secrétaire d'Etat
Citoyen Makiona, directeur
M. Tahi, M. Rozen

Département de l'agriculture

M. P. de Vuyst, conseiller
M. Le Blanc, conseiller
Dr. Corbel, conseiller
M. Nass, conseiller
M. Jolie, conseiller
Citoyen Quevimel, projet Ituri
Citoyen Mingeddy, chef de Division des statistiques
M. Simon, Compagnie La Sucrière

SOFIDE

M. Reynal, conseiller
M. Dulier, conseiller
Citoyen Kandolo

ONATRA

M. Durieux, directeur commercial
M. Discretiere, directeur financier

ONC

Citoyen Mudingay Kayoka, directeur de la production

ONDE

Citoyen N'pianna, délégué général

ONPV

M. Dooms, directeur

M. De Thuviqué, conseiller

ANEZA

Société MIDEMA

M. M. Huber, directeur financier

M. MÖlmann, directeur commercial

Société BRALIMA

M. Olde Monnikhof, directeur financier

M. Liebtraum, directeur général

M. Van Grinsven, directeur des approvisionnements

M. Prevoist, conseiller

Société Jules Van Lancker

M. Wissock, administrateur délégué

CEPSE (Lubumbashi)

Citoyen N'Kashama, directeur adjoint

La Cotonnière

M. Levefre

Brasserie SBK

M. Battelier

Société BATA

M. Messy

Société MADAIL

M. Peters

Office national des routes

M. Guigaud, conseiller

M. Ezaoui

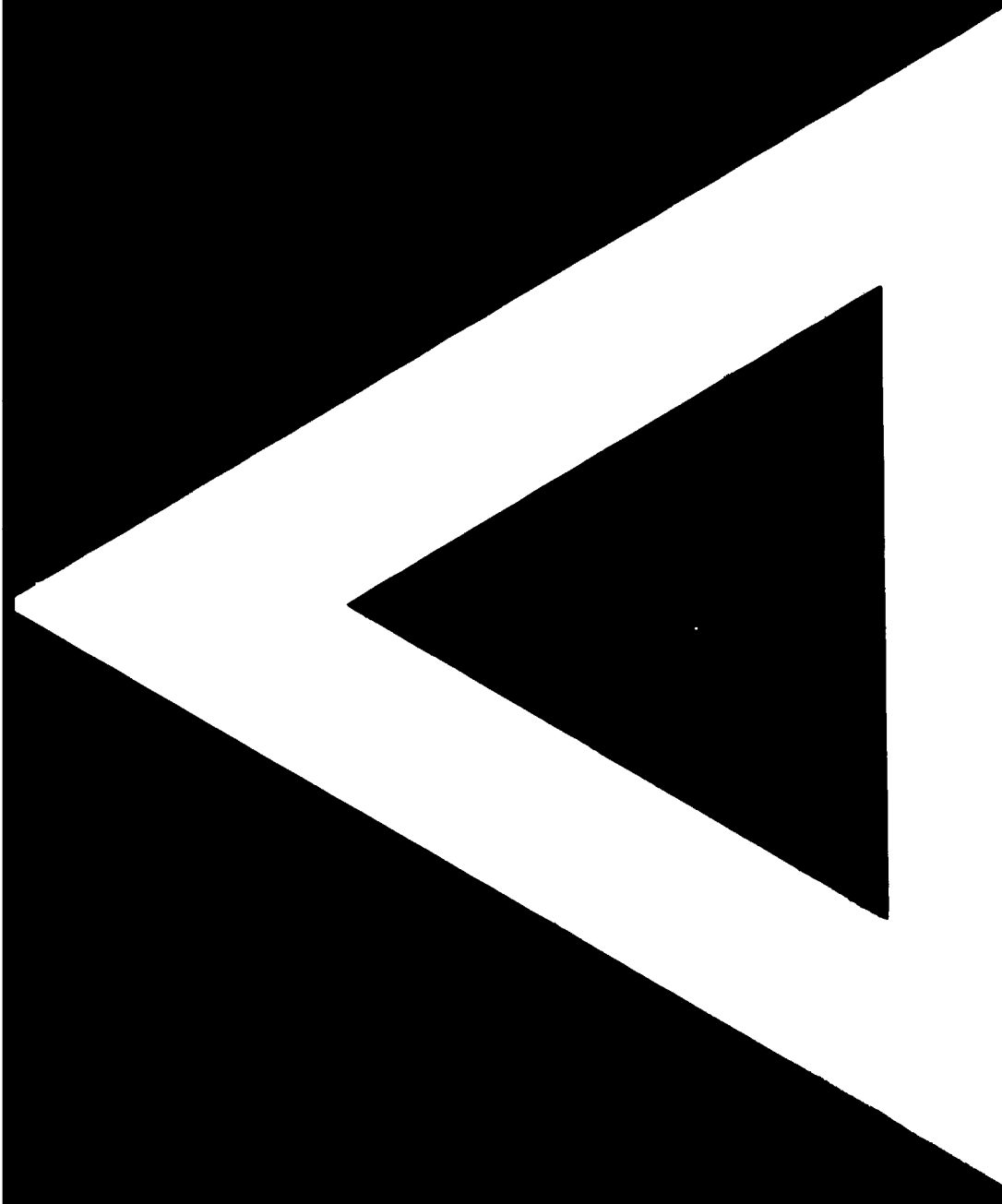
Sucrerie de Kiliba

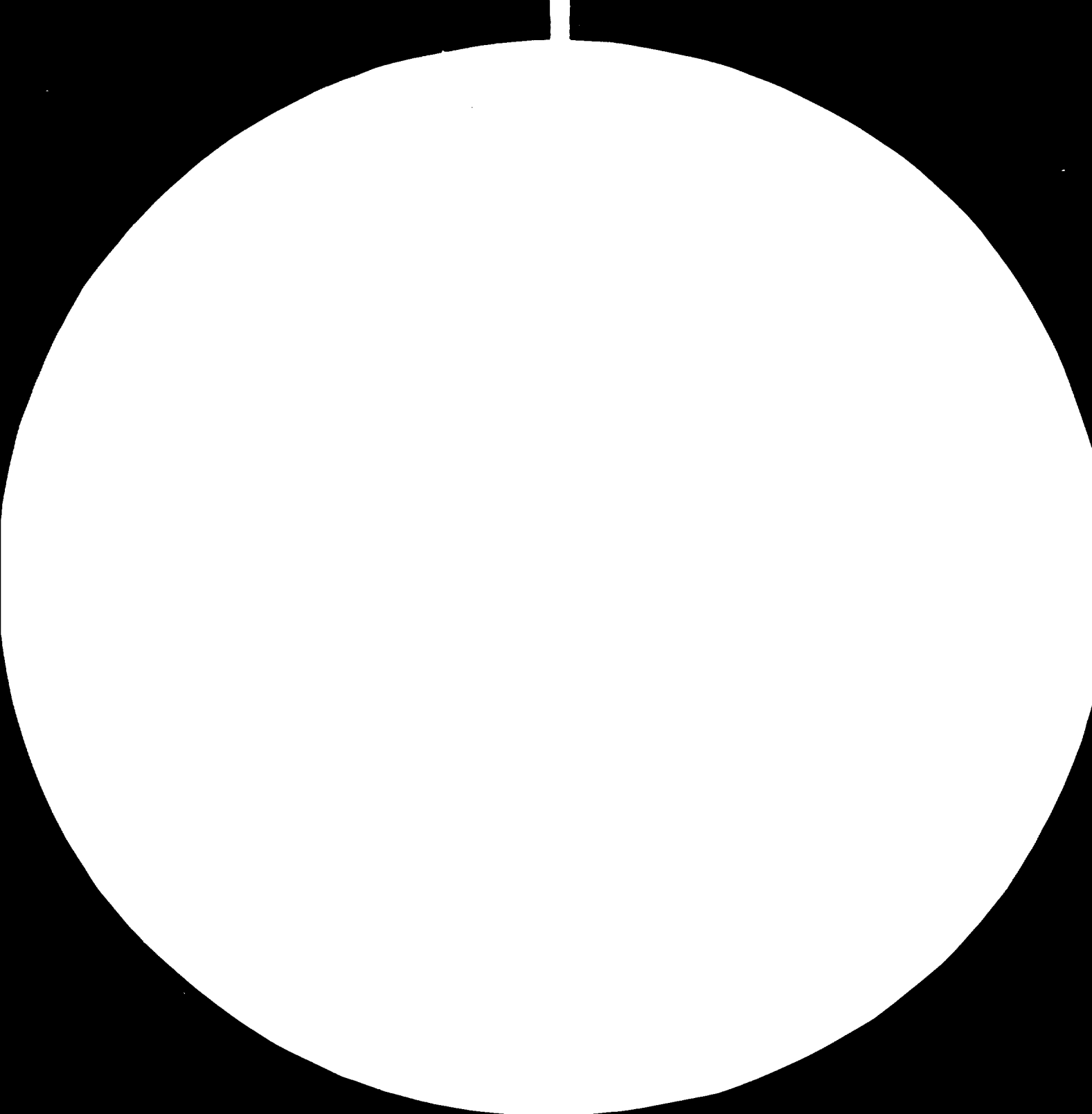
Citoyen Kantendé

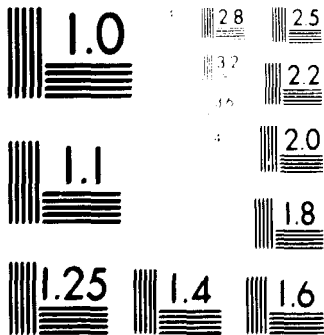
• Banque Mondiale

• M. Chadwick









MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

Distr. RESTREINTE

with
09995

DP/ID/SER. B/263/Corr. 1
14 novembre 1980
Français

PLANIFICATION INDUSTRIELLE
SI/ZAI/79/903
ZAIRE

Rapport final

Rectificatif

Page 30, dernier paragraphe

Remplacer la première phrase par :

Selon CSCO, il faut un investissement global d'environ 1,5 million de dollars pour la réhabilitation de cette branche industrielle (en effet, on estime qu'en moyenne un montant en devises de 27 000 dollars est nécessaire par usine pour l'achat de pièces de rechange).

Page 38

De la vingtième à la vingt-quatrième ligne, lire comme suit :

Pour substituer ces importations, un nombre d'études a été lancé depuis quelques années : étude BDPA sur les possibilités agronomiques au Kivu et le Bas-Zaïre, étude roumaine dans la zone de Kenge, essais de culture par ASIC dans la zone de Mukabe-Kassari au Shaba; étude israélienne pour l'implantation de la tomate au DAIPN.

